
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 12 novembre 2012

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 10 septembre 2012	(p. 5)
<i>Comptes-rendus</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossiers n° 2012-3319 et 2012-3320)	(p. 5)
<i>Vote</i> sur le dossier n° 2012-3379 - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau potable	
* Opérations de vote au scrutin public sur appel nominal	(p. 20)
* Résultats du vote	(p. 22)
<i>Désignation</i> de représentants de la Communauté urbaine à la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation (dossier n° 2012-3361)	(p. 23)
<i>Question</i> orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon relative à l'organisation d'un débat sur les infrastructures de déplacements dans l'agglomération	(p. 34)
<i>Annexe 1</i> - Amendement présenté le groupe Communiste et intervention citoyenne sur le dossier n° 2012-3379	(p. 35)
<i>Annexe 2</i> - Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal sur le dossier n° 2012-3379 - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau potable	(p. 36)
<i>Annexe 3</i> - Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon	(p. 44)

Le texte des délibérations n° 2012-3319 à 2012-3376 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 421.

N° 2012-3319	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 17 septembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 5)
N° 2012-3320	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 octobre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 5)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-3321	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2011 -	(p. 23)
N° 2012-3322	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée aux sociétés Lyon Parc Auto - Vinci Park - Omniparc - Effia - Exercice 2011 -	(p. 30)
N° 2012-3323	Parc public de stationnement - Tarifs de stationnement des véhicules d'autopartage - Approbation -	(p. 30)
N° 2012-3324	Fleurieu sur Saône - Requalification centre-bourg - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 30)

N° 2012-3325	<i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Création du mail Sémard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2012-3326	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Aménagement du giratoire du Val Rosay - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2012-3327	<i>Lyon 3° - Déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue Général Mouton-Duvernet - Abrogation de la délibération n° 1999-3688 du Conseil du 25 janvier 1999 -</i>	(p. 31)
N° 2012-3328	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman et des voiries du secteur Serin-Entrepôts (Lyon 4°) et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau (Lyon 4° et Lyon 9°) - Adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 24)
N° 2012-3329	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman, de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts (Lyon 4°) et des quais Gillet et de la gare d'eau (Lyon 4° et Lyon 9°) - Versement d'un fonds de concours à la Ville de Lyon -</i>	(p. 24)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2012-3330	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon - Exercice 2011 -</i>	(p. 24)
N° 2012-3331	<i>Lyon, Villeurbanne - Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la SERL portant sur les pépinières innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2011 - Résiliation anticipée des conventions publiques d'aménagement portant sur les pépinières innovantes -</i>	(p. 24)
N° 2012-3332	<i>Forum mondial des sciences de la vie - BioVision - Edition 2013 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon -</i>	(p. 31)
N° 2012-3333	<i>Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2012 concernant le pôle de compétence nommé le pôle R -</i>	(p. 31)
N° 2012-3334	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Rénovation du site Rockefeller - Attribution d'une subvention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 31)
N° 2012-3335	<i>Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOP pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 31)
N° 2012-3336	<i>Coopération dans le domaine de la consultation publique sur les projets d'aménagement urbain - Demande de subvention auprès du service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec -</i>	(p. 31)
N° 2012-3337	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut Bioforce développement pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 31)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-3338	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programme globales au titre de l'année 2012 -</i>	(p. 31)
N° 2012-3339	<i>Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 25)
N° 2012-3340	<i>Taxe d'aménagement - Evolution -</i>	(p. 25)
N° 2012-3341	<i>Fixation d'un tarif correspondant à l'identification d'un établissement sensible situé au droit d'un ancien site industriel -</i>	(p. 31)
N° 2012-3342	<i>Exercice 2012 - Budgets principal et annexes des eaux, de l'assainissement et du restaurant communautaire - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2006 à 2011 -</i>	(p. 31)
N° 2012-3343	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2013 - Cadre général -</i>	(p.)
N° 2012-3344	<i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2013 -</i>	(p.)
N° 2012-3345	<i>Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2012 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2013 -</i>	(p. 32)
N° 2012-3346	<i>Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2013 -</i>	(p. 32)
N° 2012-3347	<i>Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Versement d'une subvention d'exploitation au titre de la taxe sur salaires pour l'exercice 2011 -</i>	(p. 31)

- N° 2012-3348** *Prestations d'avocat en conseil, pré-contentieux et contentieux - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure adaptée restreinte -* (p. 31)
- N° 2012-3349** *Mise en place de la période d'immersion professionnelle au sein de la direction de la propreté -* (p. 32)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

- N° 2012-3350** *Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement -* (p. 20)
- N° 2012-3351** *Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Véolia eau et Lyonnaise des eaux France - Exercice 2011 -* (p. 20)
- N° 2012-3352** *Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune de Givors par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2011 -* (p. 20)
- N° 2012-3353** *Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2011 -* (p. 21)
- N° 2012-3354** *Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2011 -* (p. 32)
- N° 2012-3355** *Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2011 -* (p. 32)
- N° 2012-3356** *Rapport des délégataires de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Saur France - Exercice 2011 -* (p. 32)
- N° 2012-3357** *Collecte sélective des déchets électriques et électroniques ménagers (DEEE) - Convention avec OCAD3E -* (p. 32)
- N° 2012-3358** *Reprise des lampes usagées - Opération visibilité de la collecte en déchèterie - Avenant n° 1 à la convention avec RECYLUM -* (p. 32)
- N° 2012-3359** *Participation au Téléthon pour l'année 2012 - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies -* (p. 32)
- N° 2012-3360** *Attribution d'une subvention à l'association du Centre régional de la productivité et des études économiques (CRPEE) pour son projet de recherche relatif à la renaturation des rivières urbaines réalisées dans le cadre des opérations d'urbanisme -* (p. 32)
- N° 2012-3361** *Animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Constitution d'un groupement de commandes - Désignations de représentants de la Communauté urbaine à la commission d'appel d'offres du groupement de commande -* (p. 23)
- N° 2012-3362** *Chassieu - Projets nature de la branche nord du V Vert - Attribution d'une subvention à la Commune pour son programme d'actions 2012 -* (p. 32)
- N° 2012-3363** *Interventions urgentes 24 heures sur 24 heures et interventions programmées sous 48 heures dans le domaine de la propreté urbaine sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 32)
- N° 2012-3377** *Cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau -* (p. 6)
- N° 2012-3378** *Contrat de concession pour la fourniture d'eau en secours - Résiliation pour motif d'intérêt général -* (p. 32)
- N° 2012-3379** *Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau potable -* (p. 10)

COMMISSION URBANISME

- N° 2012-3364** *Evolution de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence en une Société publique locale (SPL) - Modification des statuts -* (p. 32)

N° 2012-3365	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Approbation de la réalisation de la ZAC Lyon Confluence 2° phase - Projet de programme des équipements publics - Modalités prévisionnelles de financement de l'opération - Avenant n° 1 à la concession côté Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
N° 2012-3366	<i>Lyon 1er, Lyon 2° - Rives de Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-3367	<i>Lyon 1er, Lyon 2° - Rives de Saône - Construction du parc Saint Antoine - Déviation des réseaux et mobiliers communautaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-3368	<i>Délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon - Avenant à la convention d'application 2012 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'association Forum réfugiés-COSI -</i>	(p. 30)
N° 2012-3369	<i>Pierre Bénite - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur une partie de la rue des Martyrs de la Libération dans le cadre de rénovation du centre ancien -</i>	(p. 33)
N° 2012-3370	<i>Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial - Bilan de la clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 33)
N° 2012-3371	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention d'objectifs - Avenant pour les années 2011-2014 -</i>	(p. 33)
N° 2012-3372	<i>Villeurbanne - Gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées en caravane - Réalisation des études préalables - Attribution d'une subvention à la Ville -</i>	(p. 33)
N° 2012-3373	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Dispositif de relogement des occupants de la ZAC à titre d'habitation principale - Convention de gestion avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-3374	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Travaux primaires - Participation au financement des équipements avec l'Office public de l'habitat Porte des Alpes habitat (PAH) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) dans le cadre de la requalification de l'avenue Jean Jaurès - Reventilation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-3375	<i>Vénissieux - Ilot Bourdarias - Aménagement de la voie nouvelle - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 33)
N° 2012-3376	<i>Lyon 8° - Projet de renouvellement urbain Mermoz nord - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine et avenant n° 5 à la convention habitat d'agglomération -</i>	(p. 33)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

Le lundi 12 novembre 2012 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 2 novembre 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David, Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiàn.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Chabrier), Cardona (pouvoir à M. Bousson), MM. Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Forissier (pouvoir à M. Petit), Geourjon (pouvoir à M. Vincent), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Mme Levy (pouvoir à M. Joly), MM. Moralès (pouvoir à M. Geourjon), Pillon (pouvoir à M. Schuk), Quiniou (pouvoir à M. Louis), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Chabrier), Turcas (pouvoir à M. Hugué), Vesco (pouvoir à M. Rivalta).

**Adoption du procès-verbal de la séance publique
du 10 septembre 2012**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 septembre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Comptes-rendus des décisions prises

N° 2012-3319 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 17 septembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2012-3320 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 octobre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet des dossiers numéros 2012-3319 et 2012-3320.

Concernant le dossier numéro 2012-3319 relatif au compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 17 septembre 2012, la Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, sur ce dossier, qui bien sûr relève de la compétence du Bureau du Grand Lyon, quelques observations.

Je ne souhaite pas revenir dans le détail sur l'ensemble des péripéties juridiques de cette affaire ni d'ailleurs rappeler que, dans ces péripéties, il y a eu aussi, à la fin de l'année 2005, la démission de votre Vice-Président, monsieur Patrick Bertrand qui contestait la façon dont les procédures et les choses étaient menées. Mais je voudrais peut-être rappeler quelques points.

D'abord regretter que ce protocole, bien que de la compétence du Bureau de par sa nature, n'ait pas été proposé à la connaissance de tous les élus en séance du Conseil, d'autant qu'il est précisé, en fin du rapport, qu'un protocole de fin de contrat serait soumis à l'approbation du Conseil du mois de décembre. Vu son montant et l'importance du contentieux, cela aurait sans doute permis une information complète avant le choix du futur délégataire.

Ensuite, nous entendons que le Grand Lyon se félicite de la bonne négociation de ce dossier car les prétentions des requérants auraient été minorées. Rappelons que le Grand Lyon a été d'abord sanctionné pour son non-respect du principe d'égalité entre les candidats car, même si la société Elvya est reconnue responsable d'une partie du contentieux, il est rappelé que le Grand Lyon pouvait à tout moment agir sur la mise en concurrence et en faire déclarer la procédure sans suite pour éviter un contentieux qui se précisait dangereusement.

Ce point est d'abord remarquable en ce qu'il met là aussi en exergue les difficultés rencontrées, de même nature que les difficultés rencontrées dans d'autres dossiers.

Enfin, on nous assure que les 33 M€ ne seront pas payés par le Grand Lyon mais représentent le coût d'entrée du futur délégataire. En réalité, qui paiera à la fin ? Est-ce que ce ne sera pas le client ? Faut-il le dire ! Et on nous parle beaucoup de ces 33 M€ d'ailleurs. Soyons un peu précis là-dessus !

Si tout va bien, en fin de contrat, 3,2 M€ seront restitués au Grand Lyon par Elvya comme solde de provision gros entretien et renouvellement mais il faut y ajouter plus de 2 M€ au titre de la perte de bénéfice, 43 800 € de frais d'expertise et, pour être tout à fait complet, sans doute ajouter les 6,3 M€ demandés par la société Enerpart qui lui ont été accordés par le Tribunal administratif de Lyon puisqu'elle vient de gagner en première instance dans un jugement en date du 5 juillet 2012. Même si la procédure est pendante devant la Cour administrative d'appel, il convient de rappeler que, dans les cas précédents de procédures, le Grand Lyon a été condamné.

Au total, en réalité, c'est 39 M€ que cela va coûter à la Communauté urbaine et non 33 comme c'est indiqué et cela fait tout de même un peu cher l'autosatisfaction qui consiste à dire : "C'est très bien puisqu'on a payé moins que ce qu'on nous demande."

En réalité, on n'aurait jamais dû nous demander de payer. C'est surtout cela la réalité. Il y a eu ces procédures qui ont mis en exergue, une fois de plus, la difficulté dans laquelle vous étiez engagé et que nous regrettons une fois de plus.

Voilà, monsieur le Président, les observations que je souhaitais faire au titre du groupe et qu'il ne faut pas se satisfaire de décisions qui sont d'abord et avant tout des décisions de condamnation du Grand Lyon pour sa façon de faire. Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Buffet, je crois que, de bonne ou de mauvaise foi, vous vous trompez dans votre analyse du dossier.

En effet, que s'est-il passé ? En 2002, le Préfet nous demande de relancer une consultation sur le chauffage urbain, constatant que les procédures sur lesquelles reposait le contrat de chauffage urbain du Grand Lyon étaient invalides. A l'époque, ce n'est pas moi qui, effectivement, passe les contrats ; avant 2002, c'était la majorité qui vous était plus proche.

En 2002, nous relançons donc un contrat. En 2004, la société Dalkia est effectivement considérée comme lauréate pour un contrat de 20 ans. Et, comme effectivement elle est titulaire de ce contrat, elle commence à construire un certain nombre de choses. Elle fait des transformations sur la centrale Lafayette, elle construit une nouvelle centrale, la centrale Einstein.

Au début, on nous dit qu'il y en a pour 44 M€ ou 40 M€ de construction et donc, comme le contrat est annulé, on demande que l'on passe dans le contrat suivant, évidemment, ce qu'on a fait et qui est d'un montant de 44 M€. Nous examinons les factures et nous nous mettons d'accord sur le chiffre de 30 M€, 33 M€ très exactement. Et ces 33 M€, ce n'est pas 33 M€ qui ne correspondent à rien, c'est le coût, estimé par des instances arbitrales, de la centrale Lafayette rénovée et de la construction de la centrale Einstein. Cela veut dire que le futur délégataire reprend évidemment les 2 centrales et donc il va prendre très logiquement le coût que le délégataire précédent a eu pour réaliser ces équipements. Donc le coût n'est pas de 33 M€, ni pour le Grand Lyon ni pour le consommateur ; il est effectivement le processus normal d'entretien d'un réseau de chaleur.

Voilà ce que je voulais répondre. Quant à la société Enerpart, si jamais par hasard on l'avait choisie, je vous signale qu'elle a été

-je ne sais pas si elle l'est toujours- devant les tribunaux dans des affaires pour lesquelles on aurait pu effectivement nous interpellé si nous l'avions choisie.

Donc je vous demande simplement de bien vouloir prendre acte de ces deux comptes-rendus.

(Acte est donné, M. Barthélémy n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2012-3319).

M. LE PRESIDENT : Nous passons donc aux dossiers de l'eau.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

N° 2012-3377 - proximité et environnement - Cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3377. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, je vais faire une présentation globale.

Tout d'abord, vous dire que, comme on a pu vous l'expliquer tout à l'heure -et je crois que sur tous les bancs on en a été d'accord-, les dossiers que nous vous présentons aujourd'hui le sont à la suite d'études extrêmement approfondies et qui, en tout cas sur les données techniques, ont pu faire l'objet d'un partage par tous les groupes.

Tous les groupes avaient été conviés effectivement dans la commission de travail que nous avons mise en place, de manière à ce que la transparence soit totale et que chacune et chacun puissent se prononcer en connaissance de cause, pas uniquement en fonction de son orientation idéologique, de son affinité propre mais en fonction des éléments réels qui résultaient de l'analyse du problème de l'eau dans le Grand Lyon.

Je ne vous referai pas la présentation qui vient d'être faite en commission générale et donc je souhaite que vous me donniez acte que l'information qui vient d'être faite était une information extrêmement complète et qu'elle a permis, pour chacune et chacun des membres de cet assemblée, d'être au niveau d'information qui a été celui des représentants des différents groupes dans la commission de travail. Donc, tout d'abord, une information extrêmement importante.

Ensuite, comme a pu le dire madame la Vice-Présidente Pédrini, on a essayé de faire en sorte non seulement de partager l'information mais de trouver un certain nombre de convergences les plus larges possibles sur les délibérations qui vont vous être présentées ce soir.

Pour cela, nous vous présenterons deux délibérations : la première qui a trait à définir un cadre stratégique pour la politique de l'eau dans le Grand Lyon et une deuxième qui ira vers une délégation de service public (DSP), dans les conditions que je vais définir après.

Que voulons-nous ? Tout d'abord, évidemment, quelque chose que nous partageons tous, il s'agit bien, pour l'eau, d'avoir un

service public de l'eau. Il peut revêtir la forme d'une délégation de service public mais il s'agit bien, pour nous, de mettre en place un service public de l'eau.

Si je regarde ce qui avait été fait par le passé, je dirais que, dans ce domaine, il y avait une sorte d'inégalité entre la collectivité publique et le délégataire, qui nous avait amenés d'ailleurs, depuis que je suis à la tête de la Communauté urbaine de Lyon, à faire en sorte que l'on essaie de corriger un contrat qui nous était apparu par bien des aspects comme un contrat léonin.

Nous avons commencé dès 2001 à pouvoir réviser, par les révisions quinquennales, le prix de l'eau mais dans un contrat qui était prédéterminé et nos marges de manœuvre n'étaient pas aussi importantes que nous aurions pu le souhaiter. Il y a eu quatre révisions, avec notamment deux révisions importantes : en 2003, une baisse du prix de l'eau de 9 centimes d'euro et, en 2008, une baisse du prix de l'eau de 16 %.

Mes chers collègues, il faut bien voir que l'on dit, par exemple, régie ou pas -tout à l'heure monsieur Gilles Buna a évoqué le problème du prix de l'eau-, il n'y en n'a pas une qui garantit forcément que le prix de l'eau soit bas tandis que l'autre garantirait que le prix soit forcément très élevé.

Je viens de vous dire -et dans le cadre d'un contrat qui était tout de même assez bouclé, sur lequel on n'avait pas de marge de manœuvre énorme- ce que nous avons pu faire. Cela a abouti à ce que, entre 2001 et 2012, le prix de l'eau à Lyon a augmenté de 9 %.

Et, dans le même temps, je regarde deux villes qui sont en régie ; je vois Clermont Ferrand : entre 2008 et 2012, une augmentation de plus de 40 % et je vois Grenoble : entre 2008 et 2012, une augmentation de plus de 28 %. Mes chers collègues, je crois qu'il faut à la fois comparer mais, en même temps, il faut comparer des choses comparables. Lorsqu'on regarde par exemple ce qui se passe à Strasbourg, qui a été quelque fois pris comme exemple, et ce qui se passe à Lyon, les problèmes sont techniquement différents parce que la géographie de l'eau et la géographie en général est totalement différente.

Qu'est-ce que nous vous proposons ce soir ? Tout d'abord de constituer une autorité organisatrice de l'eau qui tienne la route. Et donc faire que, dans les prochaines années, nous puissions proposer de monter en capacité technique, de monter en gamme et donc de constituer une autorité qui permette de contrôler les conditions de réalisation du marché que nous allons passer.

Le deuxième point, on vous propose de diversifier, pour les prochaines années, la ressource en eau du Grand Lyon parce que tout à l'heure, vous avez vu une carte et peut-être un de nos points faibles, si nous avons une pollution majeure car nos champs captants sont, pour un large pourcentage, dans la nappe phréatique du Rhône et donc, en cas de pollution majeure, nous pourrions avoir, même si nous avons une usine de secours, de grandes difficultés.

Dans les discussions que nous menons par exemple pour l'adhésion de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon, un point très important pour nous est la capacité à pouvoir installer dans cette commune un certain nombre de champs captants, de manière à pouvoir avoir une ressource sur le Rhône et une autre sur la Saône et donc à pouvoir diversifier nos ressources.

Troisième point, c'est qu'évidemment, il faut qu'on garantisse l'eau pas simplement pour demain matin mais qu'on essaie de la garantir pour l'avenir. Le troisième point que vous allez trouver dans cette DSP, c'est la préservation de notre patrimoine, avec un effort important sur les infrastructures et les canalisations.

Aujourd'hui, nous consacrons 25 M€ à leur entretien et à l'amélioration du réseau ; nous allons en consacrer, dès que ce contrat sera conclu, 33 M€ par an, en divisant ces 33 M€ en deux : toute la partie aval au concessionnaire, parce que c'est ce qu'il sait mieux faire et toute la partie amont au Grand Lyon. On anticipe ainsi peut être d'autres réflexions pour l'avenir ; je vais y venir tout de suite.

Je vais encore rajouter un point : essayer d'avoir des travaux importants sur le réseau de manière à pouvoir monter en gamme dans l'utilisation de l'eau. Aujourd'hui, lorsque nous tirons 100 mètres cubes, il y en a 75 qui parviennent véritablement sur un robinet et le reste ce sont des fuites. L'objectif que l'on se fixe c'est de parvenir à 85 % et donc d'arriver à maîtriser cette déperdition parce qu'évidemment, l'eau est un bien précieux.

L'objectif suivant que nous nous donnons est donc la baisse du prix de l'eau pour les usagers. Alors, on a fait un certain nombre de calculs et, tout à l'heure, celles et ceux qui ont participé à la commission mise en place pourront peut-être vous donner des détails supplémentaires. Disons que, pour une consommation d'un ménage moyen, deux personnes et deux enfants, donc une consommation de 120 mètres cubes, nous souhaitons pouvoir obtenir une baisse de plus de 20 % ; en tout cas, c'est l'objectif que l'on se fixe.

Ensuite, une discussion entre les membres de la commission s'est effectuée sur le problème du coût du compteur et du coût de l'eau. Aujourd'hui, le coût du compteur est extrêmement important puisqu'il est de 34 % et nous avons décidé, la commission a proposé, de faire en sorte que la part du compteur soit ramenée à 25 %, de manière à inciter à une sobriété dans la consommation de l'eau et de ne pas faire en sorte que, plus on consomme, finalement moins c'est cher, donc pour essayer d'avoir une consommation raisonnée.

Ensuite, comme les choses évoluent beaucoup, on vous proposera dans la délibération non plus, comme par le passé, des délibérations qui amènent une délégation de service public sur 40 ans mais une délégation avec une base à 8 ans et une possibilité de proposition à 10 ans, de manière à ne pas engager l'avenir de la collectivité pour l'éternité et pouvoir faire en sorte que l'on prenne en compte, dans nos contrats, l'évolution des technologies qui va très vite.

Vous voyez, par exemple, dans ce contrat, nous avons inclus la télérelève. Si on avait fait cela il y a encore cinq ou six ans en avant, c'est sans doute un élément qui ne serait pas dans nos contrats et donc le fait d'avoir des contrats qui sont relativement brefs, pas trop parce qu'autrement on ne donne pas à la société délégataire le moyen d'entretenir les canalisations, de faire un certain nombre de travaux d'infrastructures, mais une durée qui soit raisonnée.

Ensuite, vous trouverez les éléments de prise en compte de la réversibilité. On a demandé que, tout au long de la durée de cette concession, on nous fournisse tous les éléments qui permettent au service et à l'autorité organisatrice de l'eau de pouvoir demain, si elle le souhaite, avoir les éléments techniques pour assurer une réversibilité et, en particulier, pour aller -et c'est dans la délibération-, si nous le souhaitons, vers la mixité fonctionnelle qui avait été, à un moment donné, envisagée par les membres de la commission.

Tout à l'heure, monsieur Claude Presle nous disait -c'était l'exemple de Grenoble je crois qu'il citait- : "Un champ captant et deux réservoirs". Lorsqu'on regarde ce qu'est la géographie de Lyon : 114 champs captants, 114 puits et forages, 9 captages périphériques, 13 stations primaires de pompage, une usine

de secours, 2 stations d'alerte et de surveillance, 3 niveaux d'élévation, 62 réservoirs au sol et, surtout, 39 stations-relais, 10 surpresseurs. Cela veut dire que, techniquement, c'est un réseau super complexe et donc il ne suffit pas de dire : "Moi je vais le prendre !" pour que demain ça marche. Il faut que demain ça marche ! Parce que si, effectivement, on prenait telle ou telle décision sans que demain on soit sûr des conditions de fonctionnement, nos concitoyens pourraient nous poser un certain nombre de questions.

Ensuite, nous avons dit que nous mettrions définitivement en place une commission qui permette de regrouper, comme nous l'avons fait depuis un an, tous les groupes politiques -et donc il y aura un suivi par tous les groupes politiques- et, en plus, nous intégrerons dans cette commission, deux représentants des usagers de manière à ce que les membres de la commission consultative des services publics locaux -qui, je le rappelle, ont donné un avis favorable- puissent eux aussi être tenus informés et avoir, dans les années qui viennent, l'ensemble des données.

Voilà, mes chers collègues, ce que nous vous proposons ce soir et, maintenant, nous allons rentrer dans le détail des dossiers.

La première délibération va donc porter sur le cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau.

La conférence des Présidents a d'abord retenu une intervention du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Avant d'analyser ces délibérations, il est indispensable de rappeler la nature réelle des contrats qui vont s'achever. Notre collectivité a subi depuis 1987 un contrat qualifié, à juste titre, de "léonin, inacceptable et insoutenable" pour la gestion de la production et de la distribution de l'eau, avec l'un des prix les plus élevés de France alors que l'assainissement resté en régie donne satisfaction et a un des prix les plus bas.

La majorité de droite de l'époque porte une lourde responsabilité. Il faut bien mettre en évidence les défauts de ces contrats :

- une durée beaucoup trop longue sans aucune justification possible en termes d'amortissement de gestion ;
- des marges de profit scandaleuses, de surcroît gonflées par les remontées financières d'exploitation vers le groupe ;
- l'absence de contrôle réel sur la réalisation des travaux qui n'étaient que trop peu engagés alors que les provisions produisaient les résultats financiers pour les entreprises gestionnaires ;
- un contrat trop flou, trop imprécis, rendant très aléatoires les possibilités de recours ;
- des taux de fuite trop importants et donc un gaspillage de la ressource ;
- une production trop peu diversifiée et donc trop exposée aux risques de pollution ;
- une facturation peu transparente à l'utilisateur ;
- une méconnaissance des usagers par le Grand Lyon, avec une proportion de contrats collectifs non individualisés qui rend très difficile l'amélioration écologique et sociale de la tarification : chaque usager n'a pas un compteur propre et peut alors payer des frais de relève en plus du prix de l'eau dans ses charges locatives ou de copropriété, ce qui relativise les tarifs plus bas de ces contrats collectifs ; au total, une inégalité dans les tarifs pratiqués ;
- une hausse des tarifs de 60 % entre 1987 et 2002, qui se serait poursuivie, depuis 2001, de 30 % si rien n'avait été fait.

Et, pendant des années, le Grand Lyon n'a pas assumé ses responsabilités d'autorité organisatrice en s'en remettant quasi complètement au gestionnaire.

On pourra toujours s'interroger sur ce qui a amené, à cette époque, à signer de tels contrats déséquilibrés et à sens unique, tellement verrouillés juridiquement que les renégociations étaient très limitées.

Toutes les leçons doivent être tirées de cette gestion abusive.

Depuis 2001, les révisions ont permis de stabiliser le prix payé par les usagers qui n'a augmenté que de 3 % entre 2002 et 2011 au lieu des 30 % prévus. De plus, un contrôle réel des travaux a été mis en place avec des résultats probants. Le fonds de solidarité local a été multiplié par quatre et un fonds de solidarité international créé. La jurisprudence a été mobilisée pour mettre fin au contrat début 2015, près de deux ans avant l'échéance initiale.

Par contre, la tarification n'a pas été refondue avec une part fixe dépassant 30 % et notre collectivité a trop tardé à se préparer à l'échéance des fins de contrats, malgré nos interventions répétées à ce sujet.

Nous notons d'ailleurs que les entreprises gestionnaires ont résisté par tous les moyens aux renégociations et n'ont jamais reconnu ces réalités. Cela doit nous rendre très prudents et très attentifs à tous les aspects de la définition de la nouvelle politique de l'eau et montre bien tout l'intérêt de cette délibération.

Avec retard -mais mieux vaut tard que jamais !-, le groupe de travail politique, représentatif de tous les groupes de notre assemblée, a travaillé depuis février 2012 avec les services du Grand Lyon -que je remercie au passage- et a pu balayer tous ces aspects et faire un examen détaillé des six enjeux fondamentaux pour le service public de l'eau :

- le rôle de l'autorité organisatrice et l'évaluation permanente de la gestion de l'eau,
- la politique patrimoniale pour l'entretien, la modernisation du réseau et la diversification des captages, la lutte contre les fuites et le gaspillage,
- la qualité de service recherchée et l'information en temps réel des usagers,
- la politique tarifaire plus juste et plus incitative à la préservation de la ressource en eau,
- la continuité du service public, sa sécurité,
- et, enfin, le choix du mode de gestion.

Tous ces enjeux sont d'égale importance et ne peuvent se résumer à celui du prix de l'eau.

Le groupe de travail politique a pu profiter de la réflexion et des propositions des associations et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sur la qualité de service et la politique tarifaire, propositions reprises à près de 90 % dans cette délibération.

Nous regrettons cependant que ce travail n'ait pas pu déboucher sur un véritable débat public en amont de notre séance, comme notre groupe l'avait demandé, non pas pour que les élus se défaussent de leurs responsabilités mais pour mieux partager toutes les données et faire la clarté sur la gestion de l'eau. Certes, la commission générale ouverte au public qui vient de se tenir et l'information au Conseil de développement ne sont pas à négliger mais cela ne remplace pas un débat public.

Cependant, le groupe GAEC approuvera cette délibération car la plupart de nos demandes, en dehors du mode de gestion, ont été reprises, ce qui change la nature de cette gestion et représente une rupture réelle.

Le dialogue qui s'est poursuivi avec le Président et l'exécutif, après les premières conclusions du groupe de travail, a permis de nouvelles avancées sur la proportion de travaux en régie, la maîtrise des compteurs et l'évolution progressive vers leur individualisation, la gouvernance et le suivi du dossier de l'eau par l'assemblée et la CCSPL et d'autres sujets.

Ainsi, le Grand Lyon aura ainsi les moyens humains, techniques, matériels, informatiques de reprendre la main sur le pilotage, le suivi, l'évaluation du service public de l'eau, le contrôle des travaux.

Protection et diversification de la ressource, accélération forte de la politique de travaux, lutte contre les fuites, information des usagers et sensibilisation aux enjeux écologiques, développement de la télérelève et de l'individualisation des contrats des compteurs, baisse significative de la part fixe dans les tarifs à 25 % -que nous aurions cependant souhaité plus importante-, baisse du prix de 20 % dans la facture de référence s'ajoutant aux deux baisses issues des révisions sont autant de points de rupture incontestables vis-à-vis des anciens contrats, avec une qualité de service reconquise et une transparence effective. C'est pourquoi nous voterons cette délibération, tout en relevant que, malheureusement, l'état actuel de connaissance et de maîtrise technique du réseau, les compétences rassemblées dans les services en moyens humains, la structuration du réseau et son insuffisante automatisation, l'absence de maîtrise actuelle de ces outils de gestion informatique et des bases de données amputent la capacité immédiate de la reprise de la maîtrise des installations et de la gestion par le Grand Lyon. C'est justement ce qui doit changer le plus vite possible avec cette délibération.

Beaucoup de retard a été pris sur cet aspect par rapport à l'échéance de fin de contrat avancée début 2015 ; j'y reviendrai dans l'intervention sur les enjeux du mode de gestion et je m'arrêterai là pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous profitons de cette intervention pour remercier encore une fois les services et les bureaux d'études pour le travail, notamment pédagogique, fourni. Ce travail a permis de prendre le temps de faire le tour de la complexité de ce dossier.

Nous regrettons encore une fois que ce travail, en particulier avec le groupe politique eau, ait débuté beaucoup trop tardivement, vu les échéances prévisibles ; il a manqué au moins une réunion sur l'analyse des modes de gestion.

Sans s'appesantir sur le passé, ce cadre stratégique montre bien tout ce qui a manqué dans le contrat précédent. Nous ne pouvons qu'approuver les objectifs de suivre aussi bien techniquement que financièrement une véritable politique de l'eau, en particulier sur la diversification de la ressource et la volonté de s'en donner les moyens.

Sur ce qui nous est proposé dans cette délibération, nous approuvons, bien sûr, l'affirmation du rôle de l'autorité organisatrice, indépendamment du mode de gestion.

L'objectif de 85 % de rendement du réseau, certes bien meilleur que les 82 % d'aujourd'hui, n'est que celui proposé par les lois issues du Grenelle de l'environnement. On vient de vérifier ces pourcentages, ils s'agit bien de 85 % ; on pourrait faire un peu mieux.

La baisse de la facture moyenne de 20 % est très alléchante mais, si mes informations sont bonnes, la moyenne des réductions obtenues ces dernières années en France est plutôt de 23 % et, même avec une baisse de 20 %, on serait encore plus cher que des Communes comme Nantes, Paris ou Grenoble.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, ainsi, après près de dix-huit mois de travail du comité de pilotage et du groupe technique politique, puis de mobilisations, de discussions et de débats, le moment est venu d'apprécier et de décider. Je dois dire, en toute sincérité, la satisfaction d'avoir pu être associé le plus directement possible à la construction de ce qui devient aujourd'hui "la politique publique de l'eau du Grand Lyon".

Pour moi, pour notre groupe, l'essentiel réside dans la volonté politique -que traduit bien la délibération- de voir la collectivité reprendre la main sur l'ensemble des questions qui concernent la production et la distribution de l'eau potable dans notre agglomération.

En effet -et c'est le premier point que nous voulions soulever dans cette partie de notre intervention ; monsieur Willy Plazzi, notre Président, interviendra sur la gestion-, les contrats "léonins" de 1986 n'avaient pas qu'un caractère déséquilibré au seul profit du délégataire ; ils induisaient, plus ou moins consciemment, la délégation de la responsabilité de la collectivité et cela était le plus grave.

La reprise en main fut amorcée dès 2002, avec madame Mireille Domenech Diana, messieurs Patrick Laurent et Gérard Claisse, au travers des difficiles révisions quinquennales successives, avec l'aménagement des contrats et notamment les deux baisses de prix qui, cumulées pour la période 2002-2015, auront permis de laisser dans les poches des usagers 450 millions d'euros.

Cette reprise en main justifie le rôle accru des Communes et des agglomérations. Elle accroît le rôle des élus. Cette reprise en main est exigeante car elle suppose leur intervention permanente pour la mise en œuvre et le contrôle des objectifs définis, en lien plus direct avec les usagers et en relation avec les associations, avec le mouvement social et citoyen. Cette reprise en main tend à prouver, dans notre société où les attentes et espérances sont fortes, que sont possibles des changements réels dans la vie quotidienne ; ils constituent autant d'actes de confiance dans l'action, dans la politique, dans les moments électoraux ; ils peuvent constituer autant de points d'appui pour le mouvement populaire et citoyen pour aller toujours plus avant, agir sans cesse en refusant l'immobilisme, en proposant, en transformant !

Je le dis ici, en deuxième point de cette intervention, le seul regret que j'ai avec mon groupe c'est l'absence du débat public que nous n'avons cessé de demander. Il faudra bien, demain, mettre en œuvre cette exigence démocratique !

Troisième point, le Grand Lyon définit l'ambition qu'il se fixe pour ce bien commun de l'Humanité qu'est l'eau. Celui-ci est le bien commun ; menacé, agressé, il a besoin, dans le cadre d'une vision prospective de protection et de diversification de la ressource, de recherches pour sa qualité, de mutualisation, de diversification des zones de captage, etc.

Le Grand Lyon se fixe des objectifs concernant tous les domaines de l'activité : la stratégie patrimoniale avec les investissements

prévus, comme ceux qui concernent la traçabilité ou la télégestion centralisée -qui figurent dans le cahier des charges- mais aussi ceux qui permettront d'atteindre un taux de rendement plus conforme, de 85 % dans un premier temps, l'accès à l'eau potable pour chacun, la solidarité locale -multipliée par quatre ces dernières années- comme la solidarité internationale, la politique tarifaire et les équilibres de celle-ci, notamment en supprimant la dégressivité, en baissant la partie fixe dès 2013 dans le cadre de la révision quinquennale, passant ainsi de 34 à 29,5 puis à 25 %, et enfin les liens avec les usagers au travers d'une double charte, l'une avec les bailleurs pour les usagers collectifs (55 à 60 % des usagers) et l'autre avec les abonnés, permettant en plus de répondre aux questionnements légitimes, de dialogue, d'information, de sensibilisation et d'acquiescer une véritable culture de l'eau, à préserver et à savourer !

Enfin, le Grand Lyon reprend aussi la main sur le pilotage, le suivi, le contrôle, et l'évaluation du futur service public de l'eau. Pour cela, son rôle est affirmé et conforté. L'autorité organisatrice du service de l'eau a pour mission la mise en œuvre de cette politique stratégique et concrète, quel que soit le mode de gestion, ce que concrétisent le document cadre et cette délibération. La gouvernance de cette autorité organisatrice se voit ainsi renforcée et il y aura bien besoin de lui donner les moyens humains et financiers pour mener à bien l'ensemble de ces tâches ! Le service public de l'eau du Grand Lyon change ainsi de siècle !

Notre groupe approuvera à l'unanimité cette délibération portant sur le cadre stratégique de la politique de l'eau. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vais donc mettre cette délibération aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Joly qui s'est abstenu) ; MM. Buna et Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Mme Palleja) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; M. Joly (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Giordano qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2012-3379 - proximité et environnement - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau potable - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3379. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Pour le rapport numéro 2012-3379, la commission a donné un avis favorable à une très large majorité.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je ne referai pas l'intervention que je viens de faire. Eventuellement, je répondrai à quelques questions ou suggestions après que les orateurs aient pu s'exprimer. Donc j'ai quatre minutes pour monsieur Brolquier.

M. BROLIQUIER : Monsieur le Président, beaucoup de choses vont être dites ce soir sur cette délibération hautement stratégique et il n'y a pas de vraiment de scoop puisque vous avez annoncé, dès le mois d'octobre, votre volonté de reconduire, en 2015, la délégation de service public. En usant de toute votre autorité, de toute votre influence, vous avez fini par rallier une partie de vos alliés de gauche à votre choix, malgré des réticences ouvertement exprimées ; dont acte de cette décision de bon sens. De toute façon, il n'y avait pas d'autre option possible.

Ma position ici n'est pas de prendre parti avec des certitudes dogmatiques et des présupposés idéologiques pour la DSP mais de reconnaître qu'elle est objectivement le mode gestion le plus efficace sur les plans techniques, sanitaires, environnementaux et financiers, en un mot : le meilleur rapport qualité/prix.

L'expertise des entreprises françaises dans le domaine de l'eau est mondialement reconnue. Pourquoi ne bénéficierait-elle pas aussi à nos collectivités publiques, tant en matière de performance que de qualité du service rendu ?

Juste deux commentaires sur ce contrat.

Le premier point, sur le périmètre du contrat : vous choisissez de retirer au concessionnaire l'entretien des canalisations. Ce montage n'est pas le gage d'un meilleur entretien patrimonial qui demande des moyens importants et une grande technicité. Certes, une tarification améliorée est indispensable mais il existe d'autres solutions comme le mécanisme de partage des profits avec l'opérateur privé, comme cela a été fait à Dijon. D'autant que ce montage n'est au fond qu'un transfert de charges, une manœuvre que certains diront purement politicienne pour faire baisser le prix de l'eau à un an des élections. La baisse annoncée n'est qu'un leurre car la collectivité va bien devoir prendre en charge cet entretien des canalisations, près de 35 M€ d'après certaines estimations.

Le Grand Lyon n'a ni les moyens financiers ni les moyens techniques d'assumer une telle charge : pas les moyens techniques car notre contexte territorial est complexe, il est marqué par une eau de surface difficile à traiter, une complexité des interventions sur le réseau et des attentes fortes des usagers en termes de disponibilité et de réactivité. Sur le plan financier, les Lyonnais vont, d'une façon ou d'une autre, devoir mettre la main à la poche ; si ce n'est sur leur facture d'eau, ce sera via les impôts locaux.

Le deuxième point -il vient d'être abordé-, il s'agit de la gouvernance du contrat ; vous annoncez vouloir renforcer le contrôle du délégataire et faire du Grand Lyon une autorité organisatrice forte. Allez-vous donc enfin mettre un terme à la faiblesse du Grand Lyon, comme de la Ville d'ailleurs, en matière de suivi des DSP et autres satellites que l'on dénonce depuis dix ans ? Mais pourquoi donc ne pas l'avoir fait avant ?

Déléguer n'est pas céder, déléguer c'est aussi assumer, en contrepartie, un pouvoir de direction, de contrôle voire de sanction vis-à-vis du cocontractant. C'est ce défaut du délégant qui aboutit souvent à des mécanismes déséquilibrés et à des rentes de situation. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ce contrôle doit être fort et effectif -nous l'avons demandé pour la gestion des ordures ménagères-. Nous sommes très largement pour la DSP, à condition que le contrôle soit prévu dès le départ et s'effectue pendant toute la durée de la délégation. J'irai même plus loin en disant qu'il faut inscrire dans le contrat une batterie d'indicateurs de performance et en prévoyant l'intéressement de la collectivité sur les résultats bruts d'exploitation, comme la DSP du syndicat des eaux d'Île de France par exemple.

Voilà deux remarques, l'une pour dénoncer un tour de passe-passe, l'autre pour demander un pilotage fort et effectif. Elles vont toutes les deux dans le même sens : tirer le meilleur parti du mode de gestion délégué pour apporter aux usagers le meilleur service public.

Vous avez compris que je voterai pour ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, c'est une intervention commune aux groupes Radical de gauche-Grand Lyon demain et Centre gauche démocrate.

Tout d'abord, quelques réflexions sur la méthode de travail très pertinente qui a produit cette délibération sur le futur service public de production et de distribution d'eau potable dans le Grand Lyon. En effet, pas moins de trois groupes de travail ont été formés pour faire circuler l'information et donner des moyens d'expression : on retrouve un comité politique représentant l'ensemble des sensibilités, un groupe d'usagers au sein de la CCSPL et, enfin, des rencontres auprès des partenaires sociaux.

Lors de nos réunions de travail, de très nombreux points faisaient consensus, en particulier le cadre de cette nouvelle politique publique de l'eau, dont l'axe central est le renforcement de l'autorité organisatrice qui élabore une stratégie en quatre points essentiels qui sont :

- gérer et entretenir notre patrimoine naturel et technique,
- garantir une qualité de service optimale,
- définir une politique tarifaire prenant en compte les enjeux du service et du territoire,
- assurer une continuité de service.

Effectivement, si la stratégie bénéficie de l'approbation totale, il n'en est pas de même pour le mode de gestion qui voit s'opposer deux scénarios crédibles, soit la délégation de service public, soit la régie. Je rappellerai pourtant que, si nous voulons respecter notre stratégie et, en particulier, la continuité de service, vu les délais trop courts et les impossibilités juridiques, le scénario le plus crédible est celui de la délégation de service public. C'est déjà là un préalable : une gestion par la régie ne permettra de garantir un service opérationnel au 3 février 2015 sans dégradation du service.

De plus, le choix de la DSP est le plus approprié, notamment parce qu'il comporte les atouts suivants :

- la cohérence du service public sur l'ensemble du territoire,
- la possibilité de transférer les contrats de travail de l'ancien au nouveau délégataire,
- la réduction du risque financier et le bénéfice d'innovations technologiques du délégataire.

La réussite de ce scénario passe par une autorité organisatrice solide et puissante, qui élabore -nous l'avons déjà dit- la stratégie, mais pas seulement. Cette autorité a vocation à écrire le cahier des charges, à piloter l'exploitant, à définir les moyens et les prix, à contrôler et à évaluer. Le Grand Lyon est là au cœur de sa mission ; c'est ce rôle politique que nous devons assumer.

Pour les métiers techniques de la distribution de l'eau, le secteur privé français est tout à fait en mesure de les exercer et plutôt bien au vu de son savoir-faire et de son niveau technologique reconnu dans le monde entier.

Et nous tenons à bien souligner que le prix de l'eau verra une diminution d'au moins 20 %, avec une part de l'abonnement ramenée de 34 à 25 %. En cette période de difficultés économiques importantes, les habitants du Grand Lyon sauront apprécier l'intérêt primordial de cette nouvelle politique. En résumé, un délégataire performant, sous une autorité organisatrice forte, c'est *in fine* l'assurance pour l'usager de bénéficier d'une eau de qualité à un juste prix.

Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain et le groupe Centre gauche démocrate voteront ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc maintenant le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme BARGOIN : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous dire combien nous a été utile voire indispensable la mise en place du groupe de travail sur les enjeux du futur service de l'eau. Au cours de ces réunions, les interventions des responsables des services, des représentants des usagers de la CCSPL et des intervenants extérieurs nous permettent aujourd'hui de ne pas donner un avis guidé par la seule idéologie mais un avis politique responsable, prenant en compte les réalités techniques, sociales, financières et économiques.

Comme il est indiqué en préambule de la délibération, la Communauté urbaine de Lyon est compétente et seule compétente dans le domaine de la politique de l'eau. Souvent, des commentaires ou articles divers donnent l'impression que ce sont les délégataires qui sont les patrons et imposent leur loi. Ces commentaires sont déjà du passé car, même si le Grand Lyon est encore lié par des contrats que je vais appeler "contrats d'antan", il a réaffirmé son rôle d'autorité organisatrice au cours des deux révisions quinquennales.

Pour assumer pleinement son rôle, l'autorité organisatrice doit, en premier lieu, établir un cahier des charges le plus précis et le plus rigoureux possible.

Le cahier des charges c'est le cadre du futur service de l'eau et l'autorité publique -je le répète- en est la seule responsable.

La rigueur du cahier des charges n'est pas incompatible avec la prise en compte des innovations techniques ou tarifaires que les différents candidats pourraient proposer dans le cadre de leur réponse, bien au contraire ! En effet, les opérateurs, à travers leurs capacités de recherche et leur savoir-faire, peuvent faire bénéficier la collectivité d'innovations techniques. Un cahier des charges performant doit rester ouvert à l'innovation, permettant à la collectivité, à tout moment, de faire un choix en retenant les variantes les plus intéressantes par rapport à ses objectifs finaux. Ce sont ces variantes qui permettront aussi d'évaluer le meilleur choix sur la durée du contrat ; une durée trop courte -comme le proposent certains de nos collègues- nous amènerait à une défection de candidats et, plus grave, on pourrait prendre le risque d'avoir une exploitation au rabais.

Contrôler et évaluer l'application de ce cahier des charges, c'est aller au-delà des obligations de l'article L 1411 du code général des collectivités locales. Comme indiqué, l'autorité organisatrice de l'eau devra pouvoir avoir accès en permanence aux systèmes d'information du délégataire et demander des rapports mensuels, trimestriels et annuels, tant techniques que financiers.

Mais elle devra aussi rendre compte de ce suivi tant auprès des usagers, à travers la CCSPL, qu'au pouvoir politique. Nous

sommes d'ailleurs tout à fait favorables à la pérennisation d'une gouvernance spécifique élargie aux différentes sensibilités du Conseil avec la participation de deux représentants de la CCSPL.

En second lieu, l'autorité organisatrice de l'eau doit être un acteur responsable du développement durable au service de l'usager.

Là, je souhaite plus particulièrement attirer l'attention de notre assemblée sur la vulnérabilité de l'alimentation en eau du Grand Lyon qui est aujourd'hui entièrement dépendante du Rhône. A cet égard, Martin Guespereau, Président de l'Agence de l'eau, déclarait récemment : "Le Rhône ne peut plus être considéré comme une ressource durable en qualité et en quantité", précisant : "L'augmentation de la température du Rhône de plus de deux degrés a ainsi modifié de façon durable la qualité du fleuve".

Vulnérabilité de la qualité de l'eau car, aujourd'hui, le service est dépendant à 95 % des captages de Crépieux-Charmy. Cette ressource en eau souterraine est remarquable mais influencée par le Rhône et sujette à des risques de pollutions accidentelles et chroniques. Même si la qualité de l'eau prélevée est bonne, grâce notamment à une filtration des berges de l'eau du Rhône, l'étape de désinfection au chlore constitue aujourd'hui l'unique barrière vis-à-vis du risque microbiologique.

D'ailleurs, cette vulnérabilité pose un vrai problème dans le cadre de la mixité fonctionnelle, en cas d'une infection au robinet, pour définir qui est le responsable entre la production et la distribution, c'est une responsabilité difficile à déterminer et il faut savoir que c'est une responsabilité pénale.

Enfin, bien évidemment, il faut dans un premier temps tout mettre en œuvre pour la réduction de l'eau pompée et, pour cela, nous avons deux leviers d'action :

- d'une part, augmenter le rendement -comme nous l'avons déjà dit et comme c'est inscrit dans le rapport- et le porter de 81 à 82 aujourd'hui à un minimum de 85 %. Cela doit vraiment être un minimum et, pour cela, la collectivité devra avoir les moyens de pouvoir vérifier le suivi des renouvellements de canalisations et de branchements qui sont la source première des pertes de rendement, vu leur nombre important sur le Grand Lyon ;

- d'autre part, il faut beaucoup plus sensibiliser l'usager sur sa consommation. En effet, aujourd'hui, tout le monde parle du prix de l'eau mais sans le connaître réellement car 60 % des usagers sont en immeuble collectif et paient leur eau dans les charges globales de l'immeuble. Or, nous savons que la première motivation pour réduire une consommation c'est d'afficher la réduction du prix sur la facture. Il faut donc absolument s'orienter vers l'individualisation des factures de l'eau. L'un de nos collègues, au cours des réunions, suggérait pour les nouveaux logements d'imposer au constructeur la pose de compteurs individuels lorsqu'il demande une garantie de la collectivité ; il me semble que ce serait déjà un premier pas.

La mise en place d'une charte des usagers sera un outil important de sensibilisation aux questions relevant de la consommation de l'eau. Bien entendu, c'est aussi cette autorité organisatrice de l'eau qui est garante d'un tarif maîtrisé et uniforme sur toutes les communes du Grand Lyon. C'est pourquoi la proposition de gestion différente entre la rive droite et la rive gauche du Rhône nous paraissait assez surprenante mais a été éliminée assez rapidement.

Je connais depuis assez longtemps les services du Grand Lyon et je ne doute aucunement de leurs compétences et de leur capacité à maîtriser le dossier mais à condition qu'ils en aient

les moyens, tant en personnel (techniciens, experts) que logistiques. Ces moyens, il faudra les leur donner.

Après la définition des pouvoirs élargis de l'autorité organisatrice placée sous l'autorité du Président de la Communauté urbaine de Lyon, il nous appartient donc de choisir le mode d'exploitation qui réponde le mieux aux intérêts de la collectivité, un choix non idéologique mais de raison. Et tous les documents et études présentés nous portent sans hésitation vers une DSP unique.

Malgré les éléments concrets, techniques, financiers et sur le personnel qui n'est pas automatiquement transférable, on aboutit toujours à ce débat, vieux comme le monde mais qui se focalise sur l'eau, entre la régie et la DSP. Mais tout débat étant salutaire, celui-ci a permis aux collectivités de prendre conscience qu'elles n'avaient pas été assez vigilantes par le passé. Et les entreprises, inquiètes des critiques, ont su se mettre en question pour considérer les collectivités comme des partenaires responsables.

Merci, monsieur le Président. Nous voterons bien évidemment ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe GAEC s'est toujours prononcé pour un retour en régie de la gestion de l'eau.

L'analyse des anciens contrats suffirait, sur un plan moral, à le justifier et, plus fondamentalement, nous considérons que l'eau est un bien commun qui doit être accessible à tous et doit relever d'une maîtrise publique. C'est pourquoi j'ai défendu, au sein du groupe politique sur l'eau, le retour en régie, de concert avec Europe Ecologie-Les Verts et le groupe Communiste ; et notre groupe continuera à le défendre.

Le constat, que nous regrettons, est qu'une majorité des groupes et des élus de notre assemblée se sont alors -et on le revoit ce soir- malheureusement prononcés pour une gestion en DSP avec une durée de dix ans, qui aurait reporté toute perspective de régie non pas au prochain mandat mais au suivant. Les risques à court terme, évoqués en Commission générale, ont pris le pas sur le besoin de changement partagé par beaucoup, et ceci même sur une étape intermédiaire de gestion en régie de la production. Une des raisons est le retard pris à prendre la mesure des investissements humains et matériels indispensables à un véritable choix dans les délais nous séparant de l'échéance de début 2015.

Dans ces conditions, notre groupe s'est attaché, à travers les discussions avec le Président, à limiter à 8 ans au maximum la durée du contrat et non à 10 ans, à fixer l'échéance d'un nouveau choix avant la fin du prochain mandat, avant la fin 2019 et à obtenir des engagements précis sur le fait que toutes les conditions humaines et matérielles soient alors réunies afin de ne pas se retrouver de nouveau devant un choix contraint, avec un engagement politique minimum de retour en régie de la production à cette échéance. Nous en sommes là dans le rapport des forces politiques dans notre assemblée mais aussi, plus largement, dans la population du Grand Lyon.

Dans ces conditions, les élus du groupe GAEC sont partagés dans l'appréciation de ces résultats et donc dans leur vote sur le mode de gestion. Les élus lyonnais voteront la délibération en enregistrant les avancées partielles et les garanties données, le travail approfondi réalisé mais nous avertissons publiquement que nous voterons contre une décision qui retiendrait l'option

de 10 ans à l'issue de l'appel d'offres. 8 ans est déjà un grand maximum, c'est déjà trop ! D'ailleurs, nous voterons l'amendement du groupe Communiste sur la durée. Monsieur Maurice Charrier ne prendra pas part au vote en tant que Vice-Président suite à l'appel du Président à la solidarité de l'exécutif, tout en rappelant son choix pour le retour en régie et monsieur Alain Touleron votera contre la DSP pour la même raison.

Notre groupe a eu un débat approfondi sur cette question, complexe à maîtriser si on ne veut pas en rester à des slogans et nous n'avons pu connaître tous les aspects techniques, financiers, juridiques et logistiques que récemment. La question s'est posée entre nous d'affirmer une position de principe légitime et de s'y cantonner en laissant la responsabilité de la décision ou de chercher à améliorer au maximum le cadre de la délibération et surtout de préserver les évolutions à venir, de rendre effectivement possible un choix différent le plus vite possible.

En tout état de cause, nous continuerons à agir pour faire évoluer les positions sur cette question et pour un retour en régie, en poursuivant le dialogue engagé et en veillant au respect des engagements pris et la mise en œuvre effective des évolutions décidées, en particulier sur les prochains budgets pour le volet ressources humaines. Il n'y aura plus de raison ni de risque à avancer alors pour permettre le retour en régie et chacun prendra alors ses responsabilités.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, moi Président du Grand Lyon, j'aurais lancé les études sur la nouvelle politique de l'eau dès le début de ce mandat, ce qui aurait évité de se dire "coincé" par les délais.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais présenté ce travail aux citoyens du Grand Lyon dans le cadre réaffirmé de la charte de la participation.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais choisi le retour en régie publique pour assumer complètement mes responsabilités de gestionnaire d'une ressource indispensable à la vie.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais fixé des objectifs de performance du réseau supérieur à 85 % car avoir encore 15 % de fuites ne semble pas écologiquement suffisant.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais choisi la régie car elle permet surtout un ajustement annuel de la politique menée en termes de protection des captages et d'entretien du réseau, de suivi de la qualité de la ressource.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais expliqué qu'avec la régie, le prix de l'eau est fixé chaque année par les élus, que c'est une meilleure garantie pour fixer le juste prix et ainsi ne pas l'augmenter en fonction d'un coefficient fixé pour la durée du contrat.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais choisi la régie car les bénéfices peuvent aller directement à l'amélioration du réseau ou à une diminution du prix pour l'usager et non pas à la rémunération des actionnaires.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais fait un choix clair et volontariste en faveur de la régie sur l'ensemble du service car la solution de dissocier les modes de gestion de la production et de la distribution présente plus d'inconvénients que d'avantages dans l'analyse comparative.

Moi Président du Grand Lyon, j'aurais proposé qu'on règle les problèmes de reprise du personnel et de systèmes informatiques

dans les deux ans et demi qui nous séparent de février 2015 ou j'aurais, à la rigueur, proposé une DSP très courte -on vient bien d'en signer une de trois ans pour Givors-Grigny- pour régler ces questions et s'engager véritablement vers la régie, comme le fait Bordeaux.

Autrement dit, moi Président du Grand Lyon, j'aurais écouté les conseils des citoyens, des états généraux des services publics de l'eau et de mes amis écologistes.

Vous l'aurez compris, dans ces conditions, monsieur le Président, nous ne pourrions que voter contre cette nouvelle DSP et nous demanderons un vote nominatif.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Buna, un mot ?

M. le Vice-Président BUNA : Moi Vice-Président du Grand Lyon, je me contenterai de dire que, quand on aborde les problèmes de l'eau, on aborde des questions sulfureuses. Pendant des années, l'eau a été mêlée à un certain nombre de scandales et, pour le public, il y a une certaine méfiance dès qu'on parle de ces questions.

Pour ma part, sans a priori et sans réflexion, j'étais favorable à la régie directe. C'est une tradition, un héritage de la gauche comme la nationalisation des sols, etc. Puis j'ai essayé de regarder, sans dogmatisme et de manière un peu globale, ce que proposait la commission et aussi ce qui se faisait dans d'autres Villes. Je dois dire que la Ville de Bordeaux qu'on vient de citer n'a pas choisi de revenir à une gestion directe. Vincent Feltesse dit : "Nous envisagerons sûrement une structure intermédiaire contrôlée par le public, qui pourra sous-traiter au privé pour bénéficier de son expertise". Il dément ce qui vient d'être dit à l'instant.

Puis j'ai regardé du côté de Paris. En général, à Paris, ils sont bons en communication. Je m'en étais aperçu quand on avait discuté des antennes. Que fait Paris ? Paris ne s'occupe en réalité que de la gestion en direct, donc de la facturation. On a Paris qui ne se charge que de la gestion et on a Bordeaux qui fixe un délai qui est assez comparable au nôtre pour étudier le retour en régie.

Moi, ce qui m'interroge, c'est qu'on n'a pas véritablement réussi à démontrer la supériorité de la régie directe sur la DSP en termes de prix. Certains ont souligné les problèmes de préservation, donc de captage, d'autres ont souligné la montée des pollutions -et Dieu sait qu'en France, on est concerné par le sujet !-, d'autres enfin n'ont pas souligné -mais on aurait pu le faire- la raréfaction de l'eau elle-même et l'état des infrastructures. Bref, qui peut dire demain quels seront les critères de fixation du prix de l'eau ? Ni la régie directe ni la délégation de service public ne nous permettra d'y répondre.

Je crois que cela fait 26 ans que la Communauté urbaine n'a pas discuté sérieusement de cette question, pour un contrat qui, me semble-t-il, était de 40 ans et qui doit en être à sa 37^{ème} année.

Donc oui, il y a eu des carences et c'est très bien qu'il y ait désormais un contrôle qui porte sur la globalité des problèmes que pose l'eau, qu'il y ait un cadre stratégique.

Voilà, je ne voulais pas en dire plus mais pas moins ! Ceux qui ont des certitudes ont de la chance. Ceux qui doutent ont le droit de douter et ceux qui votent ces trois délibérations peuvent le faire, me semble-t-il, en confiance et en conscience.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate pour le Grand Lyon - UDI.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce débat sur l'eau est un de ceux qui marqueront le mandat ; d'abord parce qu'il s'agit d'évoquer l'un des services publics les plus importants. L'eau est un bien essentiel à la vie, un bien commun de l'Humanité. La ressource doit donc être protégée contre la pollution mais aussi contre le gaspillage. En ce sens, la gratuité serait dangereuse. Une absence de contrôle public serait dangereuse ; ensuite, parce qu'il s'agit d'un des contrats publics les plus anciens du Grand Lyon. Personne ici n'a connu ses négociations mais chacun sait qu'à l'époque, les contrats étaient plus favorables aux délégataires qu'aujourd'hui. Il importe donc aujourd'hui de choisir un mode de gestion qui garantira des marges de manœuvre importantes pour le Grand Lyon.

Nous avons étudié les différentes possibilités, pendant plusieurs mois, au sein du comité politique dont je tiens à saluer la qualité des travaux. J'entends souvent des demandes de grands débats publics ; nostalgie des assemblées générales sans doute !

En réalité, la question de l'eau, mes chers collègues, est sur la place publique depuis bien longtemps. Le débat public, il existe : on ne compte plus les articles de journaux, les conférences, les réunions organisées par les uns et les autres sur ce sujet. On peut être en désaccord avec le choix qui nous est proposé mais on ne découvre pas le dossier aujourd'hui.

J'ajoute que, connaissant un peu les convictions des uns et des autres, je ne suis vraiment pas certain que notre grand débat sur l'eau aurait permis de changer les opinions de chacun et je rappelle que nos séances sont aussi publiques. Il arrive un moment où la décision politique doit être prise par les élus dont c'est le rôle.

Je tiens tout de même à regretter une association sans doute un peu tardive des syndicats du Grand Lyon, ce qui a été perçu comme une marque de défiance à l'égard du personnel.

Ces points de méthode étant vus, je voudrais aborder le fond du dossier.

Sur la tarification, les objectifs nous semblent intéressants. On peut toujours vouloir aller plus loin mais "le mieux est souvent l'ennemi du bien", chers collègues. Baisser la part de l'abonnement, c'est déjà responsabiliser l'utilisateur, c'est protéger la ressource, c'est donc positif.

Mais faut-il une régie, une DSP ou un mode de gestion mixte ?

On a bien vu la complexité de la mixité fonctionnelle malgré ses atouts. Je l'affirme, comme la majorité de mon groupe : rien ne prouve que la régie soit bien plus avantageuse que la DSP, ni sur la qualité ni sur le prix. La régie pourrait conduire à la perte d'un certain nombre d'expériences car rien ne garantit que les personnels de Veolia veuillent nous rejoindre. Pour preuve, nous avons, je crois, tous reçu une lettre de la CGT de Veolia qui refuse ce retour en régie locale ; pour ce syndicat, c'est soit la DSP partout, soit un service public national ; et nous sommes loin de notre débat communautaire !

A chaque fois, sur les gestions externes, notre groupe insiste sur le nécessaire contrôle par la puissance publique. Je le redis ce soir, le cahier des charges devra être absolument drastique car, au bout du compte, celui qui souffre de la mauvaise qualité de service, c'est l'utilisateur, qu'il soit un habitant ou une entreprise.

J'insiste aussi pour que, dans le cadre de la négociation de la future DSP, on maintienne le système du fonds eau qui permet de nombreuses réalisations cofinancées par le Grand Lyon et le délégataire. C'est une aide indispensable au développement, une action qui bénéficie aux populations les plus défavorisées dans le monde. C'est la preuve de plus que la DSP n'empêche pas la solidarité.

Mais je dois aussi vous faire part de nos remarques pour le sort des Communes qui n'ont pas l'eau du Grand Lyon. Vous le savez, Solaize et Marcy l'Etoile en font notamment partie et sont représentées dans notre groupe.

Des progrès sont déjà annoncés pour Solaize et nous nous en réjouissons. Nous ne pouvons que vous inviter à en faire de même avec Marcy l'Etoile, Commune qui a fait preuve d'une rare patience en la matière. Il est temps de prendre une décision. Ce ne serait que justice, le rétablissement de l'égalité entre les usagers et ce serait surtout positif pour le développement économique. On a parfois l'impression -j'espère qu'elle est fautive, parce que ce sont de petites Communes, parce qu'il y a peu d'habitants, on peut se permettre d'attendre. Premièrement, c'est injuste pour les habitants ; deuxièmement, c'est oublier les entreprises et les institutions et, sur ces deux Communes, elles sont nombreuses et de taille : je citerai, pour Marcy l'Etoile, bioMérieux, Sanofi, la Générale de santé, l'école vétérinaire, autant de structures qui ont soit une eau trop chère, soit une eau de mauvaise qualité ; et lorsqu'on travaille dans la santé, les biotechnologies, c'est pour le moins gênant ! Vous le voyez, ce ne sont pas des demandes de clochers, il en va aussi du développement économique. Nous demandons donc que tout soit fait pour raccorder ces Communes ou les traiter de manière égale. Pour cela, l'idée évoquée dans les rapports d'une DSP à lot unique de 8 ans nous paraît une solution intéressante. Elle permettrait de réfléchir et de régler ces problèmes.

Monsieur le Président, la gestion de l'eau est au cœur du débat public partout en France, la remunicipalisation se développe mais les contraintes diffèrent d'une agglomération à l'autre. Le débat transcende les clivages. Je vous ai donné la position de la majorité de notre groupe. Nous avons entendu et nous allons entendre des positions bien différentes de la vôtre, y compris à gauche. Je crois que le dossier est suffisamment important pour que chacun puisse voter en son âme et conscience, sachant que la très grande majorité de notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de la question orale déposée par notre groupe au conseil du 8 octobre 2012, j'avais conclu pour qualifier notre intervention comme s'inscrivant dans un moment historique. En fait, de notre point de vue, c'est bien de cela qu'il s'agit, au regard du mauvais coup perpétré en 1986 par une majorité absolue et sans partage de Droite à la gestion de l'exécutif de la Communauté urbaine de Lyon qui, avec 85 pour et 45 contre (toute la Gauche), a livré la gestion de l'eau aux grands groupes privés.

Seul l'assainissement est resté en régie publique. Il est vrai qu'à l'époque, la grande mobilisation syndicale pour la défense de ce service n'a pas permis de tout dépecer. Notre groupe, en 1986, s'est battu bec et ongles contre la privatisation et, 26 ans plus tard, nous sommes toujours sur cette ligne politique. Nous n'avons pas changé et nous ne changerons pas, quel que soit l'air du temps. Nos positions ne sont ni de circonstance ni

à géométrie variable. Nous défendons avec vigueur le service public qui fait en permanence la preuve que c'est une véritable valeur ajoutée face à un libéralisme qui n'a qu'un objectif : la course effrénée au profit pour quelques privilégiés.

Revenir à un service public de l'eau, c'est garantir l'égalité de traitement. Le choix du mode de gestion de l'eau va engager les habitants du Grand Lyon sur leurs besoins en eau potable sur plusieurs années et pour plusieurs millions d'euros.

Poursuivre dans un processus de délégation de la gestion de l'eau au secteur privé, à des entreprises cotées en bourse, est contraire aux intérêts des usagers, à la transparence d'un vrai service public, au respect et à la protection de la nature, etc.

Revenir à un service public de la gestion de l'eau, c'est refuser la spéculation sur l'eau, maîtriser les tarifs. C'est aussi envisager sérieusement l'avenir du réseau et de la ressource même et c'est faire en sorte que nos concitoyens et les simples usagers que nous sommes tous soient les vrais gagnants de cette bascule vers le public, légitime et souhaitable, garantie de l'intérêt général avant tout. L'eau ne doit plus être considérée comme une marchandise. Comment ne pas avoir une pensée pour feu madame Danielle Mitterrand qui a mené cette grande bataille pour la reconnaissance de l'eau comme bien commun exclusif de l'humanité ? La fondation France Libertés nous alerte sur la volonté de la troïka européenne qui tente un coup de force en exigeant la privatisation de l'eau au Portugal et en Grèce contre un prêt de la Banque centrale européenne. Quand on sait les conséquences catastrophiques pour les populations, il y a de quoi s'interroger sur le bien-fondé d'une telle mesure !

Pour ce qui est du dossier "eau Grand Lyon", malgré le peu de couverture médiatique, le mouvement associatif a réussi une mobilisation citoyenne qui a rassemblé plusieurs centaines de participants. Plusieurs dizaines de rencontres-débats se sont tenues dans l'agglomération, des vœux, des motions, des questions orales à l'occasion des Conseils municipaux. Cette question aurait mérité certainement l'organisation officielle d'un débat public. Nous déplorons que cela n'ait pas eu lieu. Nous sommes toujours intervenus pour demander un élargissement de ces débats au grand public et nous ne pouvons que regretter que cela n'ait pas eu lieu. Quand quelques patrons fortunés se présentent comme des "pigeons", ils ont les honneurs des médias et l'écoute de nombreux dirigeants. C'est au contraire en faisant appel au mouvement citoyen, le plus largement possible, qu'on peut permettre au plus grand nombre de ne pas être les "dindons de la farce". C'est ce à quoi nous nous sommes efforcés depuis plusieurs mois. Il faut dire, monsieur le Président, qu'en prenant nettement position pour une délégation de service public, vous avez bloqué le débat, toute avancée et cristallisé en "pour" ou en "contre".

Je tiens à remercier tous les collègues qui se sont investis sur ce dossier, sachant les difficultés à le gérer, et qui sont à vos côtés, solidaires dans l'exécutif depuis 2001. Il peut y avoir de la frustration et en même temps, malgré nos critiques, ce dossier a été mené sans commune mesure avec l'épisode de 1986. En affirmant le rôle prépondérant de l'autorité organisatrice de l'eau, nous avons franchi une nouvelle dimension de la prise en main par le Grand Lyon du service public de l'eau. Restera à l'affirmer en termes de recrutements et, surtout, en termes budgétaires car cette volonté n'était pas totalement inscrite dans la proposition budgétaire de 2013 ; donc nous attendons de ce point de vue quelques explications.

Les Communistes, fervents partisans du service public, sont convaincus que, dans ce domaine comme dans d'autres, seul un

service public national de l'eau garantira durablement l'égalité d'accès pour tous. Madame Marie-George Buffet, Députée du Front de gauche, a d'ailleurs déposé une proposition de loi en juillet 2012, visant à mettre en œuvre le "droit à l'eau", prévoyant une allocation financée par les entreprises de l'eau et les collectivités publiques, garantes de la solidarité nationale.

La mise en place d'un tel service public est plus que jamais à l'ordre du jour au Grand Lyon. D'autant que, techniquement et économiquement, cette solution est la plus fiable des différents scénarios étudiés -d'ailleurs cela a été démontré- et que nous pourrions mettre à profit le temps de la DSP pour y parvenir ; seule l'ambition politique et la volonté sont nécessaires.

Aussi, nous ne considérons pas que ce dossier de la gestion du service public de l'eau soit clos. C'est une nouvelle page qui s'ouvre à présent. Nous ne lâcherons jamais ! Nous resterons attachés à notre vote du 23 juin 1986 ! Mais nous tenons compte aussi de l'avancée issue du travail du groupe politique et des différentes phases de concertation.

C'est dans cet esprit constructif que nous proposons l'amendement déposé par notre groupe en Conférence des Présidents (*VOIR annexe 1 page 35*). Si une volonté politique se faisait jour pour aller dans le sens d'un grand service public de l'eau, nous comprenons aisément qu'il y ait besoin de quelques années pour y parvenir mais nous ne pouvons remettre cette décision au-delà de la fin du prochain mandat.

Notre groupe votera à l'unanimité cet amendement et, de fait, émettra un avis positif sur la délibération si celle-ci intègre notre amendement. Si la délibération présentée devait rester en l'état, le Président du groupe et une majorité du groupe voteront contre, les autres collègues Vice-Présidents soit voteront pour, soit s'abstiendront.

Je vous remercie de votre compréhension.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, oui, l'eau est un bien précieux. Dans son livre "*La bataille de l'eau*" paru en 1997, Roger Can, un journaliste, évoquait ce sujet et ses inquiétudes sur l'eau potable, sa rareté : 3 % de l'élément liquide qui baigne la planète dont les trois quarts sont retenus par les glaces polaires, sa répartition inégale : 23 mètres cubes par habitant et par an pour Djibouti et 700 000 mètres cubes pour un Islandais.

La sécurité d'approvisionnement en eau potable de notre agglomération et la garantie de sa qualité sont des points importants pour les habitants de notre agglomération, tout comme le prix. Cette gestion, maîtrisée actuellement dans un contexte historique, doit être revue. Certains ont toujours eu des avis a priori sur une nouvelle gestion, sans études argumentées.

Notre groupe ne se situe jamais dans un dogmatisme effréné sur des questions techniques, financières ou sociétales mais plutôt dans un pragmatisme éclairé. Dans nos Communes, nous avons l'habitude de pratiquer une gestion saine et responsable. Nous appliquons cette ligne de conduite également au sein de notre intercommunalité.

Nous savons aussi -et cela a été beaucoup répété- qu'il est très difficile de comparer des systèmes de gestion, de telle ou telle ville ou agglomération, qui ont une morphologie différente, une topographie et une altimétrie plus ou moins étalées.

Ce dossier que nous évoquons ce soir est sans doute un des plus importants de ce mandat. Je dois dire qu'il a été parfaitement porté par les trois Vice-Présidents qui l'avaient en charge.

Représentant Synergies-Avenir, j'ai participé assidument aux travaux du groupe politique qui avait été mis en place pour la circonstance. Tout était transparent. Avec une assistance à maître d'ouvrage neutre, les services nous ont procuré toutes les études et scénarios réalisés durant des mois. Des comptes-rendus étaient validés collectivement à la fin de chaque réunion de travail. Je félicite les services pour leur efficacité et leur écoute des élus.

Quatre scénarios ont été étudiés plus à fond, aucun ne s'étant détaché comme le scénario magique. Tous avaient des avantages et des inconvénients qui ont été minutieusement examinés : le temps de transition d'une formule à une autre et ses impacts financiers et informatiques, la reprise éventuelle du personnel privé et bien d'autres items.

Certaines certitudes initiales se sont alors ébranlées. J'avoue que j'ai longtemps penché pour la formule de mixité fonctionnelle, le prélèvement en régie et la distribution en DSP, car il semblait essentiel de maîtriser totalement la ressource et la stratégie d'approvisionnement. Mais, d'une part, l'interface entre deux structures techniques existantes dans notre réseau n'est pas aussi simple qu'en théorie. D'autre part, l'interface de deux partenaires peut poser un certain nombre de problèmes juridiques et de responsabilité en cas d'incident ou d'accident grave sur la qualité de l'eau.

C'est pourquoi nous avons retenu le mode de gestion par une délégation de service public pour le prélèvement et la distribution. La mise en place d'une autorité organisatrice du service de l'eau nous a rassurés car elle sera forte, aura les moyens de contrôle financier et technique pour superviser un système complexe. C'est la nouvelle clé de l'enjeu. Il faudra l'assumer et y mettre les moyens et les compétences.

Tous ces attendus ont été présentés à notre groupe par notre Vice-Président, collègue en charge de l'eau. Sur la question de la durée du contrat, nous n'avons pas de revendication particulière.

Le prix du service de l'eau devrait baisser avec un allègement du coût de l'abonnement. Nous voulons aussi adresser notre satisfaction pour l'affectation d'un prix unique de l'eau, même aux quatre Communes du Grand Lyon qui ne sont pas concernées par cette nouvelle DSP.

En résumé, nous voterons pour la délégation de service public en toute connaissance de cause, sans chantage, sans pression et sans faire de grand écart ou de double saut périlleux par rapport à nos convictions.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. GIGNOUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous votons ce soir un dossier particulièrement important -et cela a été dit- pour nos concitoyens : la production et la gestion de l'eau.

L'eau est un des trois éléments nécessaires à la vie voire à la survie dans certains pays, avec l'air et la terre. C'est donc un devoir moral et politique de le préserver. Dans cette période de crise, elle est au cœur des débats médiatiques, associatifs et participe à une dimension solidaire face à la précarité. En effet,

si l'eau est gratuite, sa production et sa distribution représentent un coût non négligeable. Nous devons donc nous efforcer de trouver, pour les années à venir, la meilleure gestion, tant pour la collectivité que pour les consommateurs, en respectant une équité des territoires.

Au niveau de la procédure engagée et en tant que membre de la commission, j'ai participé aux réflexions. J'ai pu constater le travail très technique et les analyses faites par la direction de l'eau, les experts, les instances consultatives ; ils ont fourni une excellente synthèse et l'on ne peut que les féliciter, le dossier n'étant pas facile. Cela permet de démontrer qu'une large concertation contribue à faire avancer les dossiers en toute objectivité car elle autorise chacun à s'exprimer.

Quatre scénarios ont été proposés avec une étude, des avantages et des inconvénients de chacun. Je ne vais pas revenir sur leur présentation car elle a été longuement exposée.

Il ressort -et c'est l'essentiel- que l'enjeu qui a été reconnu par tous consiste en fait à surtout garder la maîtrise de la production de l'eau et faire baisser d'environ 20 % le montant de la facture du consommateur. Deux scénarios semblent répondre plus particulièrement à ces critères : la régie directe et la délégation de service public.

Pour l'instant, passer en régie directe paraît difficile aux yeux des experts. Tout d'abord en raison du coût : si on regarde les simulations financières, on constate que, sur une période de 8 ans, la DSP et la régie ont une différence seulement d'un million d'euros. Par contre, la différence se fait sur la période transitoire de gestion jusqu'en 2015 car la régie coûte alors 11 M€ contre 2,6 M€ pour la DSP et en raison aussi des difficultés de recrutement et de formation du personnel dans un bref laps de temps ; mais peut-être aurait-on pu anticiper la mise en place de tous les moyens humains et financiers pour qu'une des fonctions régaliennes de la Communauté urbaine, à savoir la gestion de l'eau, soit hautement réaffirmée, ceci dans le sens de la délibération du 12 juillet 2004 sur l'adoption de nos statuts ? La compétence reconnue de nos cadres et agents de l'eau l'aurait probablement permis.

Aussi, la DSP semble actuellement le scénario le plus efficace mais le contrat dans lequel nous devons nous engager doit être d'une durée limitée : 8 ans nous apparaît satisfaisant. Cette période permettrait d'envisager l'avenir de façon plus précise, en fonction d'une évaluation technique exhaustive. Elle pourrait conduire éventuellement aussi -et cela a été dit- à une gestion différente, par exemple en mixité fonctionnelle, dans laquelle la collectivité protège les ressources et gère la production et, par ailleurs, surveille très attentivement la distribution qu'elle peut éventuellement reprendre.

C'est pourquoi nous avons retenu le rôle d'une autorité organisatrice, qui aurait un certain nombre de points que nous considérons comme incontournables : elle contrôlerait l'exploitant ; elle serait responsable de la connaissance du patrimoine -j'insiste sur la diversification des ressources-, des objectifs d'investissements, de la gouvernance politique ; elle fixerait la stratégie ; elle prendrait en compte l'information -et c'est très important- et les attentes des usagers, ce qui actuellement pose problème. Pour cela, elle définirait un cahier des charges qui serait lisible, précis, contractuel, avec un budget approprié dès 2013.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'un groupe de travail composé d'élus et de techniciens, indépendant, soit constitué dès maintenant. Son rôle, entre autres, serait de vérifier que les contrats établis en amont ne soient pas l'objet d'un recours, que les équipes de fins de contrats soient renforcées pour assurer

une sortie juridique contrôlée, ceci notamment, si besoin était, pour la récupération des données informatiques et pour la connaissance de l'état du réseau.

Sous toutes ces réserves, notre groupe votera pour ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, après des mois de travail de nos services et de nos élus, nous voilà finalement en mesure d'adopter une délibération particulièrement importante dans la gestion de notre service public de l'eau potable.

Nous avons hérité d'une situation complexe, de contrats léonins, de marges de manœuvre réduites. Pourtant, malgré cet héritage, nous sommes attachés à reprendre la main. Dès le premier mandat, nous avons utilisé le peu de marge dont nous disposions pour faire valoir les intérêts de nos usagers. Nous avons bataillé pour obtenir, avec les révisions quinquennales, des baisses de prix sur la facture des abonnés ; nous avons même atteint une baisse historique en 2008 avec une baisse de 16 % de la part eau arrachée aux délégataires.

Cependant, nous étions bien conscients que nous étions contraints par ces contrats trop anciens, trop vagues, sans réels cahiers des charges, bref, inadaptés. C'est pourquoi aujourd'hui nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'exemplarité du nouveau cadre stratégique qu'il nous est proposé d'adopter ce soir.

Je voudrais d'abord adresser des remerciements aux services du Grand Lyon pour un travail qui a mobilisé de nombreux agents et de nombreux métiers. Je veux également remercier la CCSPL dont les contributions ont nourri le travail engagé, notamment sur la question des tarifs. Permettez-moi enfin de saluer -comme l'ont fait les précédents orateurs- le travail du comité de pilotage politique auquel j'ai eu la chance de participer et qui nous a permis de mener, dans la concertation et indépendamment de l'étiquette politique, un vrai travail de fond. C'est ce travail commun qui nous a conduits à définir les enjeux qui formeront le cadre stratégique de notre nouvelle politique de l'eau.

Ce cadre stratégique est la pierre angulaire de cette nouvelle politique publique. En l'adoptant, nous positionnons clairement le Grand Lyon comme la seule autorité légitime, garante d'un service public de qualité, et ce quel que soit le mode de gestion.

Les objectifs que nous avons définis avec les représentants de chaque groupe politique ont fait l'unanimité au sein du comité de pilotage et, je le répète, ces objectifs devront être atteints indépendamment du mode de gestion.

Ce cadre stratégique est une feuille de route très précise qui présente les moyens que nous allons mettre en œuvre, d'abord pour renforcer l'autorité organisatrice, avec une équipe dédiée, pour nous permettre d'élaborer, d'organiser, de contrôler et d'évaluer le service.

Nous allons, à travers ces compétences que nous allons pleinement reprendre en main, établir un cahier des charges. Avec ce cahier des charges, nous allons imposer des choses très concrètes qui vont conduire à des avancées majeures pour les usagers et le service : par exemple, la baisse d'au moins 20 % de la part eau de la facture ; voilà quelque chose de concret car, lorsqu'on parle d'autorité organisatrice renforcée, cela veut aussi dire aboutir à des améliorations favorables aux usagers.

Avec ce cadre stratégique, nous développons également une vision sur le long terme. Nous préparons l'avenir, dans une logique de développement durable, en ayant une vraie stratégie patrimoniale, aussi bien en ce qui concerne la ressource en eau que le patrimoine technique puisqu'on va porter les travaux de renouvellement de 25 à 33 M€.

La fin de la dégressivité participe également à cette vision durable, elle incite à consommer moins et à préserver l'eau pour les générations futures.

Enfin, ce cahier des charges va permettre une amélioration significative de la qualité de service avec la mise en place d'un règlement de service et d'une charte des usagers. L'établissement d'une facture plus lisible, le déploiement de la télérelève pour mieux gérer sa consommation.

J'arrête là mon énumération des avancées considérables que va apporter ce cadre stratégique pour dire, en définitive, que ça y est, nous reprenons les clefs du véhicule et nous allons le conduire nous-mêmes.

Je ne vais pas énumérer les raisons qui font que ni la régie ni la mixité fonctionnelle ne sont possibles aujourd'hui dans des conditions acceptables, sauf à rester dans une idéologie stérile. Je vais simplement rappeler que la gestion en DSP ne consiste pas à donner un service public à une société privée au détriment des usagers, cela est faux : la DSP est une modalité de gestion du service public et c'est à nous, l'autorité organisatrice, de définir ces modalités. Oui, cela n'a pas été fait par le passé, oui, notre groupe a suffisamment alerté à l'époque des risques de dérives mais on ne refait pas le passé.

Aujourd'hui, on construit l'avenir dans des conditions radicalement différentes, avec une véritable volonté de contrôler nos délégataires. Nous allons mettre en place un système de bonus-malus, sur la base d'indicateurs de performance. Je ne reviens pas sur le cahier des charges et la question des tarifs que j'ai déjà évoqués. Nous imposerons au délégataire -et c'est essentiel- une société dédiée qui va nous permettre de contrôler au maximum les aspects financiers ; les ressources et les charges devront être affectées exclusivement au service et nous aurons une visibilité, une transparence que nous n'avons pas aujourd'hui.

Ce que veut le groupe Socialiste, c'est un service public de qualité, un service public au meilleur prix, un service public durable sur le plan de la ressource et du patrimoine. Avec les délibérations qui nous sont proposées ce soir, nous savons que nous l'aurons et que nous agissons dans l'intérêt des usages actuels et futurs.

Nous voterons donc ces rapports avec la certitude qu'ils vont dans l'intérêt de nos usagers et du service public.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, chacun a pu s'exprimer. Nous allons évidemment émettre un vote important, donc moi je proposerai à l'ensemble de nos collègues de retenir la proposition faite par monsieur Paul Coste de procéder à un vote nominal. Sur ce genre de sujet, personne ne doit se cacher derrière son petit doigt et chacun doit pouvoir voter en son âme et conscience, éclairé par les différents débats.

Avant, il y a une proposition d'amendement déposée par le groupe Communiste. Je vais demander de la présenter. Ensuite, je

reprendrai la parole pour à la fois répondre à cette présentation et donc pouvoir clore les débats avant que l'on procède au vote sur le projet de délibération final relatif à la délégation ce service public.

Monsieur Willy Plazzi peut-être ?

(VOIR annexe 1 page 35).

M. PLAZZI : Merci, monsieur le Président.

Dans la commission proximité et environnement, notre collègue Pierre-Alain Millet avait donc informé la commission de l'intention de dépôt d'un amendement que je vais vous lire. Il s'inscrit dans la délibération numéro 2012-3379 :

6 - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ENVISAGÉE

6.2 Durée la délégation

La durée envisagée pour la délégation est de 4 à 6 ans. Ce laps de temps sera mis à contribution pour organiser un passage partiel ou total en régie du service public de l'eau.

Donc je vous demande, monsieur le Président, si vous voulez bien mettre cet amendement au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voulez vous exprimer avant ou après le vote ?

M. PLAZZI : Après

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix cet amendement que je ne retiens pas pour des raisons que j'ai précisé déjà tout à l'heure, c'est-à-dire que cette durée serait évidemment beaucoup trop courte, d'ailleurs pour ce qu'éventuellement on voudrait faire après, et pour obtenir des prix raisonnables mais je préciserai ce que l'on pourra faire après, j'en dirai quelques mots. Donc je propose de ne pas le retenir. Sur l'amendement, on ne va peut-être pas voter au scrutin public.

Je mets donc cette proposition d'amendement aux voix :

- pour : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; groupes Communiste et intervention citoyenne ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ;

- contre : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui a voté pour) ; MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja) ;

- abstentions : groupes Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté contre) ; Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Giordano qui ont voté contre).

(M. Charrier -Gauche alternative, écologique et citoyenne- n'a pas pris part au vote).

Il est donc rejeté.

Je donne parole à monsieur Gérard Claisse..

M. le Vice-Président CLAISSE : Monsieur le Président, pour une explication de vote qui concerne mes collègues, Mireille Domenech Diana, Yolande Peytavin, Martial Passi, Louis Lévêque, Rolland Jacquet et moi-même.

Je veux simplement redire que nous partageons, avec tous les collègues de notre groupe, la même conviction, la même détermination, pour un retour en régie du service public de l'eau, à ne pas faire d'idéologie ce soir. A défaut d'idéologie, on peut faire de la géographie aussi, simplement pour s'ouvrir un peu les méninges et se dire que finalement, en France, nous avons une situation très singulière où 70 % des collectivités locales sont gérées par le privé alors qu'en Europe, 80 % des collectivités locales sont gérées par le public. Je ne veux pas remettre de la polémique autour de cette question-là. En tout cas, c'est une réelle question qui n'est pas qu'idéologique, pour laquelle un certain nombre de groupes politiques mènent un combat avec conviction et détermination.

Cependant, le vote qui vient d'avoir lieu sur l'amendement montre bien qu'il n'y a pas de majorité politique aujourd'hui pour voter et décider d'un retour en régie publique de notre service public de l'eau potable et c'est là que nos chemins divergent au sein de notre groupe car soit on reste arc-bouté sur la régie, soit on s'engage dans un processus susceptible de faire majorité et de faire progresser non seulement l'idée de la régie mais aussi la mise en œuvre de la régie ; et c'est le chemin que nous privilégions.

A l'évidence, le scénario de mixité fonctionnelle, c'est-à-dire la production en régie et la distribution en délégation de service public, présentait cet intérêt. C'est en effet le scénario vers lequel allait -je pense pouvoir le dire en tant que membre du groupe politique- une large majorité de représentants des groupes politiques et vous-même, monsieur le Président, vous étiez prêt à y aller pour 2015, il y a de cela quelques mois.

Pour autant, je vais en arriver aux raisons qui motivent notre vote de ce soir.

La première raison tient effectivement à l'impossibilité de mettre en œuvre ce scénario de mixité fonctionnelle d'ici 2015. En effet, séparer la production de la distribution suppose d'avoir les outils qui permettent de gérer de manière efficace, pertinente, sans risque pour nos usagers, la collectivité, les interfaces entre la production et la distribution. Ces interfaces sont de deux natures : c'est d'abord une télégestion centralisée de notre réseau d'eau -nous n'en disposons pas aujourd'hui- et c'est aussi un dispositif de traçabilité de la qualité de l'eau qui permette, en tous points du réseau, de savoir si le défaut de qualité viendrait de la production ou, le cas échéant, de la distribution. Ces deux dispositifs techniques demandent du temps pour être mis en œuvre. La réflexion que nous avons est de dire : "Ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui faute d'anticipation, faisons-le et préparons-le dès demain pour le faire à l'issue du prochain contrat de délégation de service public".

La deuxième raison c'est que la délibération qui nous est proposée aujourd'hui prend acte de cette perspective et mandate l'autorité organisatrice pour préparer les conditions de la mixité fonctionnelle à l'échéance du prochain contrat. Elle va même plus loin puisqu'elle indique que les délibérations devront être prises d'ici la fin du prochain mandat.

La troisième raison c'est que nous sommes, pour notre part, convaincus qu'avec cette délibération, nous donnons le top départ à un scénario de mixité fonctionnelle, dont les délibérations seront effectivement prises d'ici la fin du prochain mandat

et que c'est un bout du chemin qui sera ainsi fait vers un retour en régie de l'ensemble de notre service public de l'eau.

La quatrième et dernière raison c'est que les délibérations que nous prenons ce soir nous garantissent une gouvernance forte, une gouvernance démocratique, une gouvernance transparente du futur service public de l'eau, qu'elles nous garantissent également une DSP de courte durée -c'est important-, une DSP maîtrisée, notamment sur les marges du futur délégataire, qu'elles garantissent aux usagers du service public de l'eau un prix de l'eau en diminution sensible et une politique tarifaire plus juste et plus équitable et, enfin, qu'elles garantissent aux générations futures une politique d'investissement sur la ressource et le réseau plus ambitieuse et plus durable que celle que nous avons pu avoir ces dernières années.

Pour toutes ces raisons, nous voterons cette délibération. Le sens que nous lui donnons c'est de voter pour une délégation de service public transitoire qui permette de préparer une mixité fonctionnelle.

Pour autant -parce qu'il y a un pour autant-, tout ce qui précède n'a de sens que si la durée de la future DSP n'est que de 8 ans. En effet, c'est la seule durée qui nous garantisse que les délibérations relatives au passage en régie de la production soient prises d'ici la fin du prochain mandat. Dans l'hypothèse où la variante de dix ans serait retenue, nous voterions contre la délibération qui nous serait alors présentée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, quelques mots pour conclure ce débat, tout d'abord pour bien préciser ce sur quoi on va voter puisque j'ai entendu que, dans l'assemblée, un certain nombre d'intervenants ont dit : "Oui, il faut une autorité organisatrice forte et qui puisse se donner les moyens un jour" -c'est ce qu'a dit monsieur Bruno Gignoux, par exemple- "de pouvoir aller sur des types de mixité fonctionnelle lorsqu'on aura les compétences techniques pour faire en sorte que cette démarche soit sécurisée".

Je tiens à vous dire que c'est dans la délibération que nous allons voter puisqu'il y a un paragraphe qui indique : "Opérations de fin de contrat : la convention intégrera des obligations de fin de contrat formalisant l'ensemble des informations à transmettre et l'ensemble des opérations relatives à la fin de contrat. A cette échéance, ces informations devront notamment permettre à l'autorité organisatrice de l'eau potable de pouvoir se prononcer avant 2020, et après consultation des instances habituelles, sur le passage au système de mixité fonctionnelle. Il est pris acte, en effet, de la perspective de mise en place, à l'issue du contrat, d'une mixité de gestion fonctionnelle : la production en régie et la distribution en délégation de service public."

Donc on laisse un certain nombre de portes ouvertes. On se dote d'outils supplémentaires, c'était la précision je dirai technique que je voulais apporter et qui correspond à un certain nombre de préoccupations que vous avez exprimées.

Sur le reste, permettez-moi d'élargir un petit peu le propos pour dire, d'abord, que les contrats qui avaient été passés à une époque étaient des contrats parfaitement déséquilibrés. J'ai bien retenu la remarque -je ne sais plus si c'est monsieur Yves Fournel qui l'a formulée- qu'ils étaient tellement déséquilibrés que la collectivité publique perdait toute initiative et tout contrôle et n'était plus maître de son destin. Cela évidemment n'est pas possible ; ce n'est pas possible et cela a amené d'ailleurs un certain nombre d'errements, y compris pour les sociétés qui

étaient titulaires de ces contrats ; c'est ainsi, par exemple, que l'on a fait remonter des fonds à partir des structures de base vers la holding et c'est ainsi qu'une société comme Vivendi s'est lancée dans l'aventure américaine et a perdu l'essentiel de ses avoirs. C'est aussi la tentation qu'il pourrait y avoir de temps en temps de faire que l'on construise la ville sans que les collectivités publiques n'interviennent plus et donc en disant qu'à la limite, les groupes privés savent aussi bien gérer la ville que les élus.

Je suis évidemment contre -et, je crois, comme beaucoup d'entre nous- ce qui serait une dérive totale d'un système qui effectivement viendrait à faire en sorte que l'avenir de la collectivité publique, l'avenir des habitants soit confié simplement à des entreprises par les règles du marché. Et, à mon avis, on ne peut pas construire la ville comme cela. Ce n'est pas ce que nous faisons.

Lorsque nous construisons la ville, nous faisons en sorte, par exemple sur la Confluence, sur l'urbanisme commercial, de fixer les règles -nous, collectivité mais après, mes chers collègues -et c'est ma différence avec monsieur Paul Coste-, il faut que nous fassions, ayant fixé clairement les règles, appel à la contribution du secteur privé. Si Lyon aujourd'hui se développe aussi vite qu'elle se développe -je parle de l'agglomération lyonnaise-, c'est parce que nous avons ce système et que, par exemple, dans nos sociétés d'économie mixte, lorsqu'il y a un euro d'argent public, il y a en général, 5 ou 6 € d'argent privé qui viennent abonder l'argent public ; et c'est parce que nous opérons ainsi que nous pouvons faire, à la vitesse à laquelle nous le faisons, des opérations comme la Confluence. C'est parce que nous faisons ainsi que des territoires comme Vaulx en Velin sont en train de sortir de la crise dans laquelle elle était, parce que, à nouveau, de grandes entreprises privées viennent se situer dans un projet non pas qu'ils ont défini eux-mêmes mais que nous avons défini nous et auquel ils viennent collaborer. Vous voyez, cela change un peu la nature des choses.

Mes chers collègues, nous vivons tout de même des temps -je pense que vous le voyez, ce n'est pas absent de nos débats- qui vont être extrêmement difficiles, extrêmement difficiles pour l'Etat et donc forcément extrêmement difficiles pour les collectivités publiques. Et, mon cher collègue, monsieur Paul Coste, si demain pas simplement l'eau, si je suis votre raisonnement, pas votre raisonnement mais vos propos, il fallait que le transport soit en régie, que le chauffage soit en régie, que nos parcs d'exposition soient en régie, que nos stades soient en régie, je ne sais pas si nous pourrions effectivement continuer à consacrer, pour un certain nombre d'investissements fondamentaux, les crédits nécessaires.

Voyez, je préfère que là on soit plus modeste mais que, par contre, on puisse, au cours de nos mandats, mettre 400 M€ d'investissements dans des quartiers comme Vaulx en Velin, comme Vénissieux, comme Bron, comme La Duchère parce que c'est là où, effectivement, on porte la transformation quotidienne pour les gens.

Voyez, c'est notre modèle que nous portons dans l'agglomération. Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas d'autres modèles qui soient plus en régie et qui n'ait pas une telle réussite. Quand je regarde un certain nombre de grandes villes du sud de la France qui ont adopté d'autres modèles, je me dis qu'aujourd'hui, tout de même, elles réussissent un peu moins que l'agglomération lyonnaise.

Voilà, mes chers collègues, je vais mettre aux voix ce dossier. Je vais demander de procéder à l'appel nominal. Pas d'opposition ?

(Le principe du vote sur appel nominal est accepté à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT : Ceux qui ont des pouvoirs pourront les annoncer.

(Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel nominal).

(VOIR Annexe 2 page 36).

Rapporteur : M. COULON

N° 2012-3350 - proximité et environnement - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Direction de l'eau -

N° 2012-3351 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et Lyonnaise des eaux France - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3352 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune de Givors par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3350. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Monsieur le Président, la commission a donné un avis favorable pour ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande d'intervention pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : On parle encore d'eau avec le rapport 2011, cela perd sans doute un peu de son intérêt après le débat sur l'avenir mais, puisque nous avons à nous prononcer, nous avons des choses à dire sur ce rapport annuel.

Sur l'assainissement, nous notons les bons résultats de notre service public en régie sur les investissements réalisés, avec la construction de la remarquable station d'épuration de la Feyssine et sur la lutte contre les pollutions. Nous soulignons que, sur les tarifs, qui sont jusque-là un point fort du service -l'un des moins coûteux de France-, l'augmentation de la redevance est constante du fait de l'application de l'indice INSEE, ce qui est inutilement pénalisant pour les abonnés. Par ailleurs, nous souhaitons un renforcement du contrôle des installations d'assainissement non collectif car le rapport montre que seulement 57 % des installations ont été contrôlées et que, parmi celles-ci, seulement 15 % ont été déclarées conformes.

Sur le service public de l'eau potable, parmi les points positifs du rapport 2011, rappelons que l'eau des captages de Crépieux-Charmy a une très bonne qualité chimique et bactériologique. Mais, afin d'avoir une information plus complète, nous souhaitons que la teneur en nitrites, en plus des nitrates, figure aussi dans le rapport annuel car les nitrites sont, comme les nitrates, des marqueurs des éventuelles pollutions agricoles et peuvent avoir un effet sur la santé humaine.

Nous notons avec satisfaction la légère baisse des volumes produits liée à celle des consommations, notamment industrielles, ainsi qu'au lancement du chantier de débitmètre sur les puits de captage de Crépieux-Charmy -chantier qui durera trois ans-, ce qui permettra d'optimiser l'utilisation des ressources de la nappe.

Le montant des investissements réalisés en 2011 est de 26 M€ sur le réseau, ce qui est conséquent mais en légère baisse par rapport à 2010 alors que les besoins en gros entretien et renouvellement du réseau sont importants. Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que le rendement du réseau est loin d'être suffisant, cela a déjà été évoqué précédemment : 81 % de rendement estimé, soit près 20 millions de mètres cubes d'eau qui passent chaque année par pertes et profits ! De tels volumes sont préjudiciables à la fois à l'économie de la ressource et aux recettes ; l'enjeu de réduction des pertes doit donc être un objectif à court terme, chaque année, et bien sûr dans le nouveau service public de l'eau. Nous avons déjà dit que l'objectif de 85 % nous paraissait insuffisant, même s'il est bien sûr mieux que la situation actuelle.

Une remarque encore que les volumes d'eau des bouches de lavage et de bornes incendie : même si, en 2011, le délégataire a accepté d'abaisser le forfait antérieur de 12 millions de mètres cubes, largement surestimé, à 7 millions de mètres cubes, ce volume n'est pas pour autant réaliste et fait l'objet d'une étude pour mesurer les volumes réellement utilisés, notamment par la direction de la voirie. Cette démarche est bien sûr positive mais nous regrettons qu'il faille plus de deux ans entre le lancement de l'étude et les premiers résultats des compteurs mis sur les bouches de lavage.

Enfin, dernier point, sur l'aspect financier des délégations de service public, nous notons que, même en légère baisse par rapport à 2010, les marges restent importantes : 10 % et 11 % pour les deux délégataires. Nous nous étonnons de la hausse des frais de siège qui serait liée au fait que les délégataires ont perdu des délégations dans d'autres agglomérations et sont obligés de nous les facturer ; et ce serait aux agglomérations délégantes de compenser cette baisse de recettes ! C'est un argument assez incroyable et un argument supplémentaire pour ne pas garder un système aussi vicié !

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ces trois rapports au voix :

N° 2012-3350 - Adopté, M. Joly s'étant abstenu.

N° 2012-3351 - Adopté à l'unanimité, M. Barthélémy n'ayant pas pris part au vote.

N° 2012-3352 - Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. COULON

N° 2012-3353 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3353. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport de délégation pour l'usine d'incinération de Rillieux la Pape. Il y a un avis favorable de la commission et un avis de la CCSPL qui encourage le Grand Lyon à poursuivre son effort pour renforcer le contrôle technique du délégataire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, nous espérons effectivement que ce rapport sur l'activité 2011 de Valorly soit un rapport de transition permettant enfin d'entrevoir une amélioration significative du fonctionnement de l'usine Valorly en 2012.

En effet, les années précédentes, nous déplorions année après année une dégradation du fonctionnement et des résultats de l'usine de Rillieux avec les problèmes induits, notamment la répétition d'incidents sur les deux lignes des installations de l'usine. La raison de cette dégradation résultait du retard pris par le délégataire dans les gros entretiens des installations pendant plusieurs années. Un effort significatif a enfin été réalisé dans le renouvellement des installations en 2011 et des travaux encore plus importants étaient programmés pour 2012.

Pour en rester au bilan de 2011, les résultats ne sont pas encore là. La disponibilité des installations est la plus faible depuis cinq ans ; les arrêts sur l'une ou l'autre des deux lignes atteignent encore plus de 13 % du temps de fonctionnement et, dans 42 % des cas, les arrêts font suite à des pannes. L'énergie thermique fournie est, de fait, à nouveau en baisse. On ne parle pas de l'énergie électrique produite puisque, après pas moins d'un an et demi d'arrêt, la nouvelle turbine n'a pu fonctionner qu'en toute fin d'année 2011.

Avec les gros travaux réalisés, nous espérons donc voir un début d'amélioration pour 2012. Nous enregistrons en tout cas en positif un contrôle renforcé du délégataire qui se met en place, à la fois sur les plans technique et financier. Nous espérons donc que la situation scandaleuse de l'année dernière ne pourra se reproduire : que le délégataire voie sa marge progresser de 120 % quand tous les indicateurs de performance étaient à la baisse.

Enfin, même si ce n'est pas dans le cadre de ce rapport, nous ne pouvons que constater que l'usine d'incinération Lyon Sud -qui, elle, est en régie et dont l'ancienneté est comparable- n'a pas connu ces dernières années les problèmes récurrents de celle de Rillieux. Sans vouloir forcément en tirer des leçons généralisables, c'est en tout cas à noter.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, l'usine d'incinération de Rillieux la Pape fait hélas parler d'elle en dehors de ce moment de rendu formel du rapport d'activité, dont nous prendrons acte bien entendu.

Je fais écho ici aux multiples problèmes techniques, relayés par mon collègue du GAEC, qui ont entraîné des rejets de dioxines supérieurs à l'habitude. Si notre institution a réagi tout à fait correctement -comme le salue aussi la CCSP- en exigeant un contrôle systématique et régulier, il me semblerait aussi nécessaire que ces données soient rendues publiques, renforçant ainsi le lien de confiance avec les habitants. Par ailleurs, ces informations participeraient aussi à la prise de conscience de la toxicité globale de nos déchets.

Le Grand Lyon a engagé une politique en faveur de la réduction des déchets en quantité -d'ailleurs la semaine prochaine, c'est la semaine européenne de la réduction des déchets avec une intervention intéressante à la CCI-, charge à nous, élus, de faire le nécessaire en termes de lobbying pour réduire aussi leur toxicité et donc la composition et l'existence même de suremballages.

Pour le reste -et comme l'a dit monsieur Alain Touleron-, il est inacceptable que cette usine fasse ainsi l'objet de si peu d'entretien et de maintenance, au détriment de la santé des salariés, éventuellement des riverains et de l'environnement globalement des Grand Lyonnais, par un groupe membre du géant Suez dont les bénéficiaires, début 2012, frisaient les 7 milliards d'euros. Je sais qu'on parle de l'activité 2011, mais tout de même ! Certes, le groupe Suez subit quelques pertes actuellement -la faute aux consommateurs ou alors la faute à leurs banques, qui ne sont autres que Goldman Sachs et Rothschild-, à tel point que nous avons failli assister au mariage de Veolia et Suez. Ce n'est pas un mariage pour tous, c'est le mariage de deux grosses structures qui veulent tenir tout le marché des déchets sur notre métropole. Ce qui est étrange, c'est qu'au final, en termes de facture, c'est la collectivité qui paie, entre autres le délestage sur l'usine de Gerland, et donc les habitants via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour rebondir encore sur ce que disait notre collègue du GAEC -comme quoi il y a une majorité, en tout cas à gauche, sur ce sujet-, l'usine de Gerland, en régie, assume complètement son rôle tout au long de l'année. Peut-être que ses seules capacités sont suffisantes, peut-être pas besoin de fours supplémentaires ? Que ceci nous serve éventuellement d'exemple pour les prochaines usines de traitement de nos ordures ménagères que nous devons sortir de terre avant 2019, en termes de capacités de traitement et de gouvernance en gestion directe.

Bien sûr, nous prenons acte de ce rapport.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, vous le savez, je suis très sensibilisé à la question du respect des normes environnementales par les incinérateurs de notre agglomération. Je remercie d'ailleurs monsieur le Vice-Président Thierry Philip pour les efforts de transparence qu'il fournit. J'en parle d'autant plus volontiers que j'ai pu visiter les installations de l'incinérateur de Gerland, de façon inopinée, avec son aimable autorisation.

Je pointais l'an dernier les difficultés au niveau du rapport financier pour Valorly. Il semblerait que le Grand Lyon soit en train de reprendre les choses en main, c'est bien, j'attends néanmoins de voir le résultat.

Du point de vue environnemental, je rappelle que, récemment, la presse a fait l'écho du dépassement de seuil autorisé d'émission de dioxines ; je ne détaillerai pas tous les risques sanitaires de ces substances, les effets cancérigènes, etc.

Il semble donc essentiel d'améliorer la surveillance au niveau même des services du Grand Lyon, ne serait-ce qu'en renforçant les alarmes et d'utiliser les moyens de sanction dont nous disposons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Socialiste.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI : Monsieur le Président, je vais intervenir sur ce dossier au titre du groupe Socialiste mais auparavant, si vous me le permettez, je peux apporter quelques réponses, quelques éléments techniques aux interventions qui ont eu lieu.

Au niveau de l'actualité du rejet de dioxines, les mesures semestrielles ont été effectuées en juin 2012, les résultats ont été connus en août et ont révélé un dépassement du seuil réglementaire : 0,24 nanogramme par norme mètre cube -cela, c'est pour les spécialistes-. La ligne concernée était en arrêt programmé et n'a pas été redémarrée. Un dispositif très strict et resserré de surveillance et de traitement de la source de pollution a été exigé par le Grand Lyon. Un plan d'actions a été mis en œuvre et suivi par le Grand Lyon avant redémarrage le 19 octobre dernier. Cet incident a permis de définir et de mettre en œuvre de nouvelles dispositions en termes d'alerte, pour une information immédiate du Grand Lyon et des mesures préventives.

Par rapport au mauvais état de l'usine, en effet, l'état général de l'usine n'est pas satisfaisant ; cela provoque des pannes et explique partiellement le non-respect de la capacité de traitement de l'installation. Cette situation a bien été mise en évidence par un audit technique dès 2005 puis confirmée en 2010. A titre d'exemple, casse d'une turbine en novembre 2011 et de nombreux arrêts des lignes d'incinération pendant une grande partie de l'année 2012.

En ce qui concerne la capacité d'incinération de l'unité de traitement de d'ordures ménagères, elle est inférieure aux prévisions contractuelles. Le tonnage contractuel est de 180 000 tonnes par an alors que le tonnage incinéré n'a été que de 130 000 tonnes en 2011, ce qui oblige le délégataire à détourner les déchets vers d'autres sites de traitement, que ce soit Gerland ou Bourgoin. Dans ce cadre, des contentieux sont en cours avec Valorly concernant l'application de pénalités pour non-respect de la capacité de traitement : 3,300 M€ de 2007 à 2011.

Sur le plan financier, l'audit financier engagé en 2010 a mis en évidence plusieurs problèmes : présentation comptable insatisfaisante, erreurs dans le calcul des dotations gros entretien et renouvellement, application erronée de 16 % de frais généraux sur la dotation GER. La remise à plat du contrat de Valorly sur le plan financier et technique a permis de récupérer près de 5 M€ qui seront réinjectés à partir de 2013 dans les travaux d'entretien et de renouvellement pour faire en sorte que l'usine retrouve un état de fonctionnement satisfaisant à tous les niveaux.

Au titre de mon intervention pour le groupe, je voulais dire que vos interventions sur le dossier Valorly illustrent l'importance et la portée positive d'un travail approfondi et transversal des services du Grand Lyon.

Lors de cette séance, vous sont présentés comme chaque année les comptes-rendus techniques et financiers de tous nos délégataires de service public ; 43 délégations de service public font donc l'objet d'une analyse annuelle formelle et d'un suivi permanent tout au long de l'année par les services. Elles concernent des secteurs d'activités très variés et très divers : l'eau, l'usine d'incinération nord, le chauffage urbain, les parcs de stationnement, le boulevard périphérique nord de Lyon, le golf de Chassieu, le cimetière communautaire de Rillieux la Pape et Bron, le Centre des congrès de Lyon.

Les comptes-rendus annuels constituent un des moments importants de bilan sur la qualité des services publics qui sont gérés par des entreprises privées, par le biais de contrats et nous devons les examiner avec beaucoup d'attention.

Nous avons vu, lors du débat sur le mode de gestion de l'eau, toute l'importance que revêtent le suivi et le contrôle de ces contrats par le Grand Lyon en tant qu'autorité compétente et organisa-

trice des services publics. Malgré des contrats quelquefois anciens et ne comportant pas de clause contractuelle permettant au Grand Lyon toute la latitude nécessaire pour exercer un contrôle complet, nous nous efforçons, avec les Vice-Présidents en charge de ces services publics concernés, de renforcer progressivement le niveau d'exigence auprès des délégataires, à la fois sur la qualité des comptes-rendus annuels mais aussi par la réalisation d'audits techniques et financiers complets.

Lors de la commission finances, l'évolution de cette posture et le nouveau dispositif mis en place pour renforcer le contrôle ont été présentés. A cette occasion, j'ai pu souligner la qualité du travail réalisé par les services du Grand Lyon, qualité également relevée par les associations des usagers lors des groupes de travail de la CCSPL et sa séance plénière, comme le témoigne la teneur des avis joints aux délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. La délibération précédente montre qu'évidemment, nous n'avons rien contre les délégations de service public. Encore faut-il que les sociétés délégantes se montrent à la hauteur de l'attente des collectivités locales ! Et donc nous avons souhaité que, sur Valorly, on puisse effectivement rectifier un peu le tir.

Monsieur le Vice-Président Philip voulait préciser une chose ?

M. le Vice-Président PHILIP : Oui, monsieur le Président, je voulais simplement répondre à Emeline Baume en lui disant que, concernant les rejets de dioxines, les données sont publiques depuis deux ans. On les trouve donc sur le site de Valorly. Toutes les semaines, vous avez les données hebdomadaires de tous les jours qui sont parfaitement rendues publiques et qui continueront à l'être quels que soient les résultats.

M. LE PRESIDENT : Bien. Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

Résultats du vote sur le dossier n° 2012-3379

M. LE PRESIDENT : Je vous donne les résultats du vote concernant le dossier 2012-3379 :

- nombre de votants : 153
- à déduire : 3 abstentions

Je rappelle qu'il y avait un refus de prendre part au vote.

Donc cela donne : 132 voix pour - 18 voix contre.

La majorité absolue étant de 76, la délibération est donc adoptée.

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui a voté contre) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; M. Claisse, Mme Domenech Diana, MM. Jacquet, Lévêque, Passi, Peytavin (Communiste et intervention citoyenne) ; groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Joly qui a voté contre) ; MM. Buna et Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) ; Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui a voté contre) ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Broliquier, Mme Palleja) ;

- contre : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; groupe Communiste et intervention citoyenne (sauf M. Claisse, Mme Domenech Diana, MM. Jacquet, Lévêque, Passi, Peytavin qui ont voté pour et MM. Genin et Thivillier qui se sont abstenus) ; M. Joly (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Giordano qui ont voté pour et M. Charles qui s'est abstenu) ; M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ;

- abstentions : MM. Genin et Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) ; M. Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté, M. Charrier (Gauche alternative et intervention citoyenne) n'ayant pas pris part au vote.

(VOIR annexe 2 page 36).

N° 2012-3361 - proximité et environnement - Animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Constitution d'un groupement de commandes - Désignations de représentants de la Communauté urbaine à la commission d'appel d'offres du groupement de commande - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3353. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Oui, monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, donc j'ai trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération est un exemple de ce que le Grand Lyon peut faire et doit faire pour protéger les captages d'eau potable, lesquels aujourd'hui contribuent très peu à l'alimentation en eau potable du Grand Lyon (quelques pourcents) mais qui, en cas d'incident grave et durable sur Crépieux-Charmy, se révéleront indispensables.

Rappelons que la centrale nucléaire du Bugey n'est qu'à une quarantaine de kilomètres en amont. On peut être surpris que les captages de Crépieux-Charmy et des Quatre Chênes à Saint Priest n'aient pas été retenus comme captages prioritaires par l'Etat alors qu'ils assurent la qualité de la quasi-totalité de l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération.

Nous ne pouvons qu'encourager le Grand Lyon et les différents acteurs du secteur, comme les agriculteurs ou les industriels, à mettre en place des politiques de préservation ou de réhabilitation de ces différents captages. Nous demandons que le comité d'orientation agricole, lequel ne s'est pas réuni depuis trois ans au moins, soit consulté sur les actions proposées.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

Désignation de représentants membres au sein de la commission permanente d'appel d'offres du groupement de commandes

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant choisis parmi les membres de la commission permanente d'appel d'offres. Je vous propose les candidatures de madame Pédrini et de monsieur Suchet.

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Non, personne.

(Accord à l'unanimité pour le vote à main levée en application de l'article L 121-21 du code général des collectivités territoriales).

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je mets ces candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Madame Pédrini et monsieur Suchet sont désignés).

N° 2012-3321 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame Dubos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3321. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; Intervention retirée. J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés ; intervention retirée.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2012-3325 - déplacements et voirie - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Création du mail Sémard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3325. Monsieur Vesco, vous avez la parole. Monsieur Vesco étant absent, la commission a émis un avis favorable.

Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, ce dossier concerne la Commune d'Oullins. Je prends la parole quelques instants pour dire que la délibération a pour objet des travaux importants qui se réalisent dans le cadre de l'aménagement du pôle multimodal et de l'aménagement plus large des anciens terrains de la SNCF. L'objet de mon intervention est de vous redemander de bien vouloir engager, dans les délais les plus rapides, la désignation d'un chef de projet pour que, dans quelques mois, le métro et tout ce dispositif n'arrivent pas dans un no man's land. Il faut que, désormais, on s'attelle à la préparation de ce projet, c'est urgent et je renouvelle ma demande d'avoir un chef de projet sur ce terrain. Merci.

M. LE PRESIDENT : Comme vous le savez, les problèmes d'Oullins et de la Saulaie sont au cœur des préoccupations, même du débat public ; nous aurons l'occasion de pouvoir rediscuter de tout cela ensemble.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président VESCO .

N° 2012-3328 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman et des voiries du secteur Serin-Entrepôts (Lyon 4°) et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau (Lyon 4° et Lyon 9°) - Adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Direction des grands projets -

N° 2012-3329 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman, de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts (Lyon 4°) et des quais Gillet et de la Gare d'eau (Lyon 4° et Lyon 9°) - Versement d'un fonds de concours à la Ville de Lyon - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3328 et 2012-3329. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, juste pour dire que le groupe s'abstient sur ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Je les mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf Mme Lévy qui s'est abstenue) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Mme Palleja (Non inscrits) ;

- contre : M. Broliquier (Non inscrits) ;

- abstentions : Mme Lévy (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-3330 - développement économique - Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-3330. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; intervention retirée.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2012-3331 - développement économique - Lyon - Villeurbanne - Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la SERL portant sur les pépinières innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2011 - Résiliation anticipée des conventions publiques d'aménagement portant sur les pépinières innovantes - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3331. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Ce rapport est le compte-rendu annuel à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la SERL ; il s'agit du dernier rapport puisqu'il s'agit de la résiliation anticipée des conventions publiques d'aménagement pour verser ensuite dans un épisode SEM patrimoniale, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Intervention du groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, ces pépinières d'entreprises présentent un bilan intéressant : Einstein à Villeurbanne, Tony Garnier dans le septième, Laënnec dans le huitième. Avec des taux d'occupation variant de 90 à près de 100 %, elles accueillent 47 sociétés et génèrent 359 emplois ! Avec la SEM patrimoniale, le Grand Lyon s'est doté d'un outil plus adapté pour porter les projets immobiliers pouvant mieux répondre aux besoins des TPE et start-up.

Toute la semaine dernière, l'actualité politique bruissait autour du "choc de compétitivité", transformé en "pacte". Je suis sorti un peu frustré des Journées de l'économie, n'ayant pu intervenir et dire à monsieur le Ministre Moscovici ce que nous en pensons au groupe Communiste. Auparavant, la salle était appelée à réagir brièvement et, cette fois, seul le mobile permettait des questions brèves. Très peu pour moi qui ai aussi des opinions et avis ! Samedi, à la fête de l'Humanité à Vaulx en Velin, il y eut entre messieurs Philippe Cochet, Pierre-Alain Muet et madame Eliane Assassi, Présidente du groupe Communiste au Sénat, un vrai débat, un vrai choc des idées -et je les en remercie d'ailleurs !-

Il y a une question centrale dans le contrat de compétitivité qui ne figure qu'en filigrane, alors que les charges sociales sont le tout. La question centrale c'est, pour moi, les charges financières qui étouffent les entreprises, c'est la financiarisation de l'économie, ce "cancer financier qui ronge l'économie", comme disait Raymond Barre. Ainsi, dans les profits des grands groupes, les dividendes dépassent depuis 2003 les investissements en valeur absolue. Pour une base 100 en 1981, la masse salariale est passée à 358 et les dividendes versés aux actionnaires à un peu plus de 2 000. Voilà à quoi ont servi, ces trente dernières années, les allègements de charges sociales successifs, allègements fiscaux non conditionnés et autres facilités, comme le crédit impôt recherche versé comme du cash sans contrepartie ! En 2011, selon l'INSEE, les charges d'intérêts

payés aux banques par les sociétés non financières totalisaient 309 milliards d'euros alors que les cotisations sociales payées par les mêmes n'étaient que de 145 milliards, la moitié !

C'est là qu'il faut un "choc de compétitivité" car il faut réorienter ces charges financières et ces profits vers les investissements utiles, pour moderniser l'outil de travail, financer l'industrialisation des innovations, former, développer les synergies recherche/emploi/formation et sécuriser les parcours professionnels. Aller dans ce sens serait une véritable "révolution copernicienne" -comme dit monsieur le Ministre-. Mais la satisfaction de la patronne des grands patrons montre que le pacte gouvernemental n'est guère révolutionnaire !

Pour preuve de la carence du pacte du nouveau Gouvernement, les plans de fermetures ou de suppressions d'emplois n'ont pas été suspendus ou différés et ils ne peuvent pas l'être puisque rien n'est fait pour inverser les tendances économiques qui marquent la crise du système. Au contraire, en faisant supporter encore -et après une trentaine d'années- le poids des allègements sociaux et fiscaux des entreprises sur les populations et les collectivités, ce sont les ressorts et les capacités de relance et de développements nouveaux que nous brisons. Et les besoins de financement des nouveaux projets mis en œuvre par l'emploi utile et qualifié n'apparaissent que par la banque d'investissements aux si faibles moyens. D'ailleurs, j'ai ici l'appel de 76 industriels pour une autre compétitivité, disant bien que le coût du travail n'explique pas tout.

Il y eut pourtant une bonne nouvelle, mes chers collègues : en effet, jeudi dernier, monsieur le Premier Ministre recevait les Parlementaires communistes participants de la majorité parlementaire. Ils entendent être écoutés et veulent travailler à des réorientations, défendent leurs points de vue, y compris par le vote.

Comme au Grand Lyon d'ailleurs, en somme, monsieur le Président, car au moins ici on se parle, on travaille, parfois on avance, pas tout le temps ! C'est, je crois, la conception de la politique pour l'intérêt général et c'est le rôle des élus d'y travailler ! Merci !

M. LE PRESIDENT : Merci de votre intervention et, si vous cherchez un invité l'année prochaine...

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KILMELFELD.

N° 2012-3339 - finances, institutions et ressources - Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3339. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Le premier rapport qui vous est soumis, qui a reçu un avis favorable de la commission, c'est une décision modificative qui est modeste sous son aspect fonctionnement, un peu plus importante dans l'investissement. L'emprunt est réduit de 35 M€. Les reports de prise de participation dans l'Agence de financement qui ne sera pas constituée en 2012 et qui permettront de n'acheter les actions qu'en 2013 sont également indiqués en coûts de fonctionnement ainsi que des provisions pour des conflits en cours et de nombreuses modifications, adaptations de crédits

de paiement sur les investissements en fonction de l'avancée des dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe Centristes.

M. VINCENT : Monsieur le Président, à l'occasion de ces dossiers, je serai bref. On arrive en fin d'exercice, donc il est normal d'ajuster les budgets. Je constate avec intérêt que les projets passent dans une phase travaux, ce qui incite les services à se concentrer sur les dépenses essentielles, les services publics de base. Mais je voudrais profiter de ce dossier pour vous poser une question qui fera le lien avec les délibérations sur la dette.

Voilà des mois que nous évoquons régulièrement le projet de création d'une Agence de financement des collectivités. Vous avez personnellement porté ce projet, monsieur le Président. Or, après les avis réservés ou les demandes de correction de l'Etat, le projet avait été revu ; tout est prêt, je crois, au niveau des partenaires locaux. L'idée est intéressante, la démarche sérieuse. Et pourtant, j'ai beau chercher, regarder au loin, je ne vois rien venir. L'argument de la divergence politique n'est même pas valable, ce projet étant porté par des collectivités d'étiquettes différentes et les hésitations gouvernementales n'ont pas changé avec la majorité nationale. Alors que se passe-t-il ? Où en est-on ? Il me semble qu'il devient urgent de trancher.

Nous allons reporter, sur 2013, les crédits qui doivent servir à la prise de participation dans cette agence : 7,5 M€. Si ce projet ne peut se faire, ces crédits pourraient, je pense, être réutilisés de manière intéressante pour accélérer les travaux, notamment dans nos Communes ; à titre d'exemple le raccordement de Marcy l'Etoile à l'eau du Grand Lyon, dont je vous parlais tout à l'heure, coûterait 4,5 M€ selon des études déjà annoncées. Donc, voyez, monsieur le Président ! Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets donc le dossier aux voix.

Adopté, M. Broliquier ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2012-3340 - finances, institutions et ressources - Taxe d'aménagement - Evolution - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3340. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Le rapport suivant concerne la taxe d'aménagement.

Sur le dossier que l'on vient de voter, je précise à monsieur Vincent que normalement, début 2013, on devrait voir à l'ordre du jour du Parlement la création de l'Agence. Un certain nombre de conditions ont cependant été évoquées par l'exécutif gouvernemental qui, je crois, sont remplies, réunies. Donc on peut être raisonnablement optimiste sur 2013. C'est pourquoi -ce que j'ai indiqué tout à l'heure- nous avons reporté la participation de 2012 à 2013 mais nous ne l'avons pas annulée ; c'est donc que nous pensons toujours que ce dossier va aboutir.

Le rapport que je vous présente maintenant, qui a également eu un avis favorable de la commission des finances, est l'adaptation de la taxe d'aménagement qui remplace la taxe locale d'équipement et un certain nombre d'autres taxes.

L'année dernière, nous avons reconduit simplement le taux de taxe locale d'équipement à 5 % pour la taxe d'aménagement. Une rencontre avec les professionnels nous avait permis d'observer que ceux-ci avaient une grande inquiétude quant aux charges qui résulteraient de cette taxe. Nous leur avons promis de regarder ce qu'il en était au bout d'un an après avoir voté.

La délibération que nous vous soumettons est un peu incertaine parce que les services de l'Etat ne nous ont donné que très peu d'informations. Il n'empêche que les simulations que nous avons faites dans nos services pour garantir la même recette que nous avons actuellement, c'est-à-dire de 15 à 18 M€, pour garantir également les recettes qu'ont les Communes puisque chaque Commune reçoit un huitième, pour maintenir à la fois les recettes communales et les recettes de la Communauté urbaine, il nous paraît raisonnable de proposer 4,5 % de taxe d'aménagement au lieu de 5 %. C'est donc une diminution ; les professionnels du secteur, avertis, sont satisfaits de notre proposition. Par ailleurs, pour marquer un effort plus grand pour le logement social, en dehors du PLAI qui est exonéré, nous proposons une exonération de 30 % pour le logement social.

Donc, dans un contexte difficile, nous garantissons les recettes de la Communauté urbaine et adaptons les taux pour contribuer à ce que les charges des uns et des autres ne soient pas trop importantes et permettent de soutenir l'effort de construction.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologiste et citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, les changements successifs intervenus dans la réglementation et les lois impliquent d'adapter nos délibérations sur la taxe d'aménagement et autres taxes annexes. Le groupe GAEC partage les objectifs du maintien des ressources du Grand Lyon et des Communes. Cela demandera simplement de vérifier la concrétisation de ce maintien et donc d'avoir, en 2013, un bilan comparatif intégrant toutes les taxes et participations concernées avant et après la réforme.

A propos des perspectives de sectorisation, de variation des taux et de création d'un versement pour sous-densité, il serait utile de disposer d'une étude d'impact en fonction des options retenues avant la finalisation du PLUH.

Concernant le logement social, j'ai bien compris les contraintes des textes mais la baisse de 30 % des surfaces exigibles ne semble pas être équivalente à l'exonération. Qu'en est-il concrètement ?

Voilà, mes chers collègues, les remarques que nous souhaitons partager.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Europe Ecologie-les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, la taxe d'aménagement a été instaurée au 1^{er} mars 2012 au taux de 5 %. A ce taux, elle apporte une recette finalement supérieure à l'ancienne taxe locale d'équipement. C'est pourquoi vous nous proposez d'abaisser le taux à 4,5 % en garantissant les recettes, avez-vous dit. Nous souscrivons à cette baisse ainsi qu'aux exonérations proposées pour le logement social.

En revanche, nous nous étonnons des propos relatifs au versement pour sous-densité (VSD). L'an passé, lors de la mise

en place de la taxe d'aménagement, nous avons souligné que le VSD était une des avancées de la réforme de la fiscalité de l'aménagement et avons proposé d'engager sans tarder la réflexion pour son application en 2013. En effet, ce versement taxe les constructions où la densité créée est inférieure à celle rendue possible par le PLU, afin d'encourager un usage économe de l'espace, en imposant une densité minimale de 50 à 75 % de la densité autorisée dans la zone concernée. L'espace est rare et cher en agglomération et doit donc être utilisé au mieux.

Or, vous nous dites que vous renvoyez cette année encore l'application de cette disposition à la révision du PLU, qui deviendra le PLUH. Nous comprenons que cette révision soit l'occasion d'une réflexion approfondie sur le sujet.

Néanmoins, il nous paraît tout à fait possible de l'appliquer d'ores et déjà au regard du PLU actuellement en vigueur, puisque celui-ci donne déjà des orientations claires sur les secteurs à densifier. L'application temporaire -si je puis dire- pourrait courir jusqu'en 2016, date probable d'approbation du PLUH ; ensuite, avec ce nouveau PLUH, on pourrait revoir ce versement.

Une telle disposition serait intéressante, à la fois en termes d'aménagement durable du territoire de l'agglomération mais aussi de finances publiques puisque ce serait une recette supplémentaire, ce qui n'est peut-être pas négligeable en ces temps de contraintes budgétaires. C'est pourquoi nous renouvelons notre proposition de l'étudier au cours de l'année prochaine pour l'appliquer en 2014.

Nous vous remercions.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je dirai simplement à madame Vessiller qu'elle me dira où il faut densifier parce que je suis sûr que, lorsqu'on va densifier, il y aura des tas de gens qui, au nom de l'écologie, diront : "Surtout pas là !". Donc donnez-nous les zones avant que l'on fasse le PLU ! Merci.

Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté, M. Broliquier ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2012-3343 - finances, institutions et ressources - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2013 - Cadre général - Délégation générale

N° 2012-3344 - finances, institutions et ressources - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Goux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3343 et 2012-3344. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers.

M. LE PRESIDENT : Ensuite, j'ai une intervention du groupe Objectif Lyon Métapolis ; non, retirée. Donc je mets aux voix les dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2012-3365 - urbanisme - Lyon 2° - Lyon Confluence - Approbation de la réalisation de la ZAC Lyon Confluence 2° phase - Projet de programme des équipements publics - Modalités prévisionnelles de financement de l'opération - Avenant n° 1 à la concession côté Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3365. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BUNA, rapporteur : Je ne vais pas refaire l'histoire du processus, des objectifs ambitieux mais simplement signaler que la ZAC 1 s'achève et que deux immeubles, dont celui de la Banque de France et un immeuble HLM, ont été inaugurés il y a deux ou trois jours.

Donc la prochaine ZAC comporte trois parties : le quartier du marché qui prolonge la ville et qui comprend une trame viaire pour rattacher le quartier au reste du Confluent ; la transversale est-ouest avec les Girondins -ne me posez pas encore de question sur le pont des Girondins, ce n'est pas la peine car il faudra travailler encore un peu pour qu'on sache comment on le réalisera- ; enfin, le champ plutôt destiné aux équipements culturels, en utilisant les bâtiments qui existent ou en en construisant de nouveaux.

En ce qui concerne la mobilité -là, il y a des questions quelquefois-, je ne reparle pas de la ligne de tramway T1 qui va traverser et rejoindre Gerland avec le pont Raymond Barre dès 2014, en principe. Deux parkings publics -puisqu'on a beaucoup parlé de stationnement- de 900 places chacun seront situés le long du quai de Perrache ; ce qui veut dire que les gens ne pénètrent pas dans le quartier s'ils se garent dans ces deux parkings, l'entrée et la sortie se font le long du quai de Perrache. Ensuite, je précise aussi -parce qu'on m'a posé la question- que les 1 800 places de stationnement correspondent aux normes du PLU. On a choisi de ne pas faire les stationnements sous les immeubles et dans les cœurs d'îlots pour des raisons de végétalisation -lorsqu'il y a des parkings, il n'y a pas de pleine terre et pas d'arbre qui pousse- et pour des raisons d'infiltration d'eau.

En ce qui concerne les comparaisons ZAC 1 et ZAC 2 -je pensais qu'il y aurait des tableaux mais il n'y en a pas-, la ZAC 2 c'est 35 hectares, la ZAC 1, 42 hectares ; vous allez remarquer qu'il y a plus de SHON dans la ZAC 2 que dans la ZAC 1, ce sera donc un peu plus dense.

Le logement : 33 % de la SHON, avec un tiers de logements dans la ZAC 2 et 44 % dans la ZAC 1 ; cela signifie 1 733 logements contre 1 962 logements dans la ZAC 1, 25 % de logements sociaux au sens strict du terme, 15 % de logements intermédiaires et 50 % de logements libres.

Le tertiaire sera prédominant -c'est ce que chacun peut en conclure- avec 230 000 mètres carrés contre 138 000 mètres carrés dans la première phase. Il est vrai que les commerces seront moins nombreux et les équipements publics plus importants.

Les équipements publics suscitent toujours quelques remarques. On a validé à la Ville de Lyon le PEP pour la ZAC 2. Un plan aurait été utile puisqu'il y aura la création d'une nouvelle école de 15 classes, la création d'une crèche de 42 berceaux, un gymnase, une salle d'évolution, deux salles multi-activités, une maison des fêtes et des familles, des locaux associatifs, des locaux supplémentaires pour la scène de musique actuelle, des locaux techniques avec une mutualisation pour les services des

espaces verts et de l'eau, la création d'espaces publics -mais ceux qui sont allés voir la première tranche des travaux l'ont vu- une grande esplanade devant le Conseil régional entre autres, deux aires de jeux pour enfants, la Maison de la danse qui ne doit pas faire partie des équipements qui ont été votés mais elle sera au Confluent.

Le montant global pour la deuxième phase est de 309 M€, la Ville participera à hauteur de 27 M€ pour le PEP et participera au déficit de la ZAC à hauteur de 7 M€, soit -les règles qu'on s'applique ici- 10 % pour la Commune, le reste du déficit pour le Grand Lyon COURLY.

Voilà, que vous dire d'autre ? Quand on a parlé du déficit et des équipements, on sait pourquoi il n'y aura pas forcément plus d'équipements, c'est parce que ça coûte cher ! On en reparlera la prochaine fois !

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Centristes et démocrates.

M. AUGOYARD : Il y a toujours une prochaine fois, monsieur Buna. Vous dites que vous ne voulez pas refaire l'histoire mais, avant de me projeter dans la ZAC 2, je voudrais tout de même me souvenir des ambitions initiales du projet et de ce qui a été fait finalement.

Votre prédécesseur, monsieur le Président, avait des ambitions fortes pour notre agglomération. Il aurait pu en mettre en œuvre quelques-unes, comme à Vaise par exemple. Pour la Confluence, Raymond Barre voyait aussi un vrai quartier, une extension du centre-ville au cœur d'une métropole à dimension européenne. Par contre, vous avez rejeté cette vision et on ne refait pas le passé ; il va donc falloir vivre avec.

Pour vous, le projet devait aller vite voire très vite, il fallait des réalisations clinquantes qui se voient vite ; qu'importe le long terme ! Résultat : des problèmes incontestables d'accessibilité et les grands problèmes structurels du quartier ne sont pas réglés, malgré quelques placebos. Aujourd'hui finalement, Confluence est une île. Vous me direz, on fait la une des journaux spécialisés mais vous faites aussi la une des quotidiens locaux et toujours pour des problèmes d'accessibilité, ce qui reste tout de même l'essentiel pour un quartier. Aucune liaison lourde n'existe encore avec Bellecour, les Terreaux, en fait la Presqu'île, dont le Confluent doit être autre chose que le prolongement. Et je ne parle même pas des problèmes de stationnement, d'engorgement de certaines rues du quartier, bref, des problèmes quotidiens des habitants du quartier, de ceux qui y vivent, de ceux qui y travaillent, de ceux qui doivent y aller en voiture parce qu'ils n'ont pas encore le choix, faute d'alternative crédible et efficace.

Quand je vois les autres villes d'Europe, monsieur le Président, qui ont des places à conquérir comme la Confluence, quand on compare un peu, vous qui aimez les classements, on se rend compte qu'on ne joue pas dans la cour des grands ; nous sommes loin de l'ambition de Hafencity à Hambourg, du Zdice à Amsterdam ou même d'Antigone -chez vos amis à Montpellier-, d'Euraille ou de l'île de Nantes.

Monsieur le Président, on a là un espace unique, la ZAC 2 est une chance inestimable d'installer en centre d'agglomération les équipements qui manquent encore dans le Grand Lyon. Un centre nautique, par exemple ; faites comme Georges Frêche, dont vous étiez proche : qu'a-t-il installé à Antigone ? Entre autres, une piscine olympique. Vous me direz qu'on n'en a pas besoin : pourtant, vous l'aviez promise aux Lyonnais en 2008 -et je vous cite- : "Nous bâtissons une nouvelle piscine au Confluent,

réunissant les trois fonctions modernes de ce type de centre : la natation, le bien-être et l'espace ludique". Je vous renvoie à votre projet : au lieu de cela, vous bâtirez un gymnase classique et deux salles multisports classiques de petite taille. Comme toujours, au PS, les engagements c'était hier !

La Confluence doit faire rayonner Lyon, ce ne doit pas être une extension d'un chef-lieu de canton. Vous qui aimez cette expression, qu'est-ce qui fera rayonner la Confluence ? Euronews ? Oui, c'est une démarche partenariale qui ne vous a pas attendu pour faire rayonner l'agglomération ! Un équipement public peut-être ? Une architecture innovante ? La Maison de la danse ? Pourquoi pas ! On n'a pas encore de projet et les coûts de construction ne sont pas encore connus. A bien y regarder, il n'y aura finalement que le musée des Confluences qui jouera le rôle d'emblème, de signal de rayonnement du quartier et de l'agglomération. On peut bien lire ici ou là les critiques que vos amis font, en tout cas maintenant, sur le projet mais je suis certain qu'ils se presseront, avec vous à leur tête, à son inauguration et vous ne manquerez pas, comme d'habitude, de le mettre dans votre bilan.

Monsieur le Président, vous vous targuez de l'utilité du cumul, de votre cumul compulsif des mandats, allez donc obtenir le déclassement de l'autoroute auprès de vos amis du Gouvernement pour que l'on puisse faire le pont des Girondins de manière acceptable ! Lancez la destruction du centre d'échanges de Lyon-Perrache pour que Confluence soit le vrai prolongement de la Presqu'île ! Tant pis s'il y a des travaux en période électorale ! Tant pis si vous ne pouvez pas inaugurer à temps avant les élections ! Ayez une vraie ambition pour la ville de demain, ne pensez pas qu'à l'horizon de votre mandat, même si, pour vous, le mandat est la seule échelle de temps qui semble compter !

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, pour avancer sereinement sur la phase 2, nous souhaitons que l'on tire les enseignements du fonctionnement de la phase 1 de Confluence.

Aujourd'hui -monsieur Marc Augoyard en a parlé brièvement-, c'est un fait non discutable, le bon fonctionnement de ce nouveau quartier est entravé, notamment par son absence d'accessibilité. Il est difficile d'y entrer mais aussi, quand on y est entré, on ne peut parfois plus s'en échapper ou en tout cas pas facilement.

Pour exemple, le samedi 27 octobre et le vendredi 2 novembre, des centaines d'automobilistes sont restés bloqués dans les parkings du centre commercial. L'explication est simple : la sortie du parking donne sur la rue Montrochet, qui est une impasse débouchant elle-même sur le cours Charlemagne, embouteillé et bouché par les travaux du tramway. Je ne suis pas sûre que fixer les clients dans le centre commercial et dans son parking pendant plus de deux heures permette vraiment de fidéliser une clientèle ! Vous allez certainement me répondre qu'il s'agit de problèmes ponctuels qui seront certainement réglés et résolus avec le raccordement du futur tramway à Gerland.

Permettez-moi d'émettre quelques réserves, monsieur le Président.

Ce quartier nouveau souffre de l'absence d'un mode lourd de transport de type métro, qui sera plus que nécessaire à terme. Faute d'anticipation sur la question des transports, on a encore une fois ajouté un point noir sur une liste déjà longue dans notre agglomération.

L'impact sur l'activité commerciale est indubitable : vient de sortir le premier bilan, après six mois, du centre commercial et de loisirs. Il est mitigé, avec une fréquentation en baisse. On verra avec les vacances de Noël. Le rapport évoque effectivement -excusez-moi, monsieur Buna, je vais tout de même en parler- le pont des Girondins-. A ce sujet, le pragmatisme entraîne le doute ; pour preuve, le mois dernier, on a voté ici le financement d'études complémentaires sur la faisabilité de ce pont.

Revenons donc sur les questions que pose ce pont dans un cadre plus large de la question des transports dans l'agglomération. Ce pont devrait relier Gerland et Confluence. On peut effectivement s'interroger sur les conditions d'intégration de ce nouveau pont dans le quartier de Confluence. Il est facile pourtant de se représenter ce projet : l'arrivée d'un autopont enjambant l'axe nord-sud et, du fait de la hauteur du survol de l'autoroute, un atterrissage au tiers de la largeur du quartier de Confluence. Cela me rappelle un petit peu quelque chose : l'autopont de Mermoz, dont nous nous sommes tous félicités de la destruction : peut-être même, si on en avait gardé quelques morceaux, pourrait-on recycler des éléments de l'autopont de Mermoz pour le nouvel autopont de Confluence !

Ce qui nous montre encore une fois que tout est lié. La desserte de Confluence ne peut être envisagée sans avancer sur le déclassement de l'autoroute et donc sur le grand contournement de Lyon. Ce dossier est au cœur des interactions entre les projets TOP, Anneau des Sciences, déclassement A6-A7, Confluence et COL. Alors doit-on s'attendre à l'enterrement du pont des Girondins ? On en parlera plus tard : vous nous l'avez dit tout à l'heure, monsieur Buna. En tout cas, il est reporté à longterm, comme vous nous l'avez laissé entendre pendant la commission urbanisme de la semaine dernière.

En attendant, comment est-ce qu'on résout le problème de l'accessibilité de Confluence ? Je vous renvoie aux conclusions de l'avis de l'autorité environnementale du 29 avril 2010 qui soulignait une desserte de quartier problématique. Dans cet avis, était également annoncée une quasi-saturation des quais du Rhône et de la Saône suite au report de trafic engendré par les aménagements de voirie. Quant aux transports en commun, l'autorité environnementale appelait de ses vœux un développement d'un mode de ligne forte de transports en commun.

Autre point : que penser de la requalification du quai Perrache, la contre-allée de l'axe nord-sud ? Sans déclassement de l'autoroute, la requalification restera légère.

On peut également se poser la question de l'implantation de la Maison de la danse. Doit-on tout concentrer à Confluence ? Est-il opportun aujourd'hui d'engager des dépenses publiques supplémentaires avec cet outil, dont on nous a dit en commission qu'il s'agissait, pour beaucoup, d'une nouvelle demande de la Directrice. Et qui dit nouvel équipement de cette envergure dit parking : les spectateurs de la Maison de la danse ne viendront que très peu aux spectacles en tramway.

La question des parkings est posée : deux parkings mutualisés, que vous nous avez effectivement confirmés, qui ont moins de 2 000 places suffiront-ils à l'activité créée par la première et la seconde phase de Confluence, d'autant que les nouvelles constructions prévoient très peu de parkings en sous-sol ?

Confluence, pour conclure, un quartier certainement agréable à regarder, dont on vend à l'étranger la qualité architecturale mais, pour l'instant, on ne peut pas dire qu'il s'agisse d'un quartier très facile à vivre, ni pour les résidents, ni pour ceux qui y travaillent, ni pour les clients des centres commerciaux.

Il y a aujourd'hui trop d'incertitudes et donc de réserves pour donner notre approbation sur ce dossier. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président Roland BERNARD : Imaginez bien que je ne vais pas partager, au nom de mon groupe, tout ce que vient de dire nos collègues, madame Laure Dagonne et monsieur Marc Augoyard ! Je les trouve d'un négatif qui m'effraie.

Comment peut-on dire aujourd'hui que la Confluence ne serait pas un succès ? Toute la presse internationale en parle et Dieu merci ! tous les résidents et les habitants de ce qu'on appelait encore il y a peu de temps "derrière les voûtes de Perrache" se félicitent, sont flattés d'être enfin reconnus comme un "vrai coin de ville".

Madame, je vous trouve bien sévère et, monsieur Augoyard je vous trouve vraiment bien compliqué dans votre explication ! Vous ne voulez pas reconnaître le succès de ce grand projet qui a fait de Lyon un moyen de se vendre à l'étranger. Oui, son image est exceptionnelle ! Oui, elle est encore valorisante pour vous-mêmes, pour nous tous et je dis aujourd'hui que vous n'avez pas le droit de nous "tirer des balles dans le pied" en parlant d'accessibilité, de stationnement. J'y suis depuis trente-cinq ans, monsieur Augoyard, depuis trente-cinq ans et qui mieux ici peut parler de "derrière les voûtes de Perrache", aujourd'hui de la Confluence ? Alors, je vous en prie, arrêtez, arrêtez de dire que tout va mal à la Confluence !

Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, la phase numéro 1 -je vous rappelle tout de même que le premier coup de pioche a été donné en 2003 et nous sommes aujourd'hui en 2012- est pratiquement réalisée.

Aujourd'hui, la phase numéro 2 est engagée et cette phase va à nouveau donner de l'image, de la force à cette ville, à ce coin de ville qui a été trop longtemps abandonné par nos prédécesseurs. N'oublions pas que ce projet très visionnaire que portent notre Président et cette assemblée -parce que j'ose parler de la totalité de l'assemblée-, c'est un vrai projet urbain. C'est un projet qui, économiquement, est exemplaire et si certains de nos chefs d'entreprises vous entendaient parler de la Confluence aujourd'hui, ils seraient très inquiets et ne vous confieraient certainement pas les rênes du Grand Lyon !

Alors, je crois qu'aujourd'hui, vous feriez mieux de nous accompagner dans une démarche de plus en plus positive. Quand vous parlez, monsieur Augoyard, de monsieur le Premier Ministre Raymond Barre, il avait confié à monsieur Bohigas, architecte espagnol, un projet global, un projet global qui ne nécessitait que des fonds publics avant de le faire démarrer et, qui plus est, c'était au moins sur un siècle !

Alors, rendez hommage à notre Président et à cette assemblée de faire aujourd'hui ce que vous n'avez jamais pu faire ou jamais voulu faire ! Nous avons un regard qui n'est pas le vôtre sur cette partie de la Confluence et nous vous rendons jaloux, je le dis, nous vous rendons jaloux ! Oui, jaloux, vous êtes jaloux parce que dans le passé, avec les différents Présidents qui ont administré cette Communauté urbaine, vous n'avez jamais inscrit le projet de la Confluence !

Voilà pourquoi, sans aucun doute, avec fierté, avec force, l'ensemble du groupe Socialiste et apparentés votera cette délibération.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Pour conclure ce débat, monsieur Buna, vous avez la parole.

(Brouhaha dans la salle).

M. le Vice-Président BUNA : Comme je suis un être pondéré, peu porté à la polémique, toujours fugace, je vous dirai ce que disait Dante : "Laisse dire et poursuis ton chemin !". Mais je vais tout de même vous répondre.

Les premières fois où on a débattu ici du Confluent, quel était le reproche d'une fraction de la droite ? Nous allions faire un centre commercial. Ce reproche a perduré quelque temps, puis la ZAC 1 s'est développée. Pourquoi à cet endroit ? On avait une réunion avec Raymond Barre, il y avait monsieur Collomb, monsieur Mercier et j'avais sorti un document qui est encore dans les archives et qui annonçait la démolition de Perrache ; l'année, la date étaient données. On a discuté avec l'architecte, monsieur Delfante, et on s'est aperçu que ce n'était pas très praticable, d'où les conclusions de partir plutôt du côté Saône et plutôt du côté du sud. Ce n'était pas le plus facile.

Je pense que la question de la circulation -j'espère- devrait s'améliorer par des axes qui ont déjà été tracés, pour quelques centaines de places, du côté du quai Rambaud et parce que, très franchement, ce quartier n'est pas fait pour les voitures et, monsieur Augoyard, les quartiers que vous avez cités sont des quartiers qui ont drastiquement restreint la circulation. Avec les moyens financiers, à ce moment-là, bien sûr on pourrait dire qu'il faut un train rapide, on peut tout imaginer, mais la réalité est que le choix entre le tramway et le métro était vite fait, entre le coût d'un kilomètre de tramway et un kilomètre de métro.

Voilà le premier point, je pense qu'avec les parkings sur Perrache, en continuant à améliorer le plan de circulation, surtout les voies qui les supportent, on devrait connaître une amélioration sensible.

Monsieur Augoyard, je ne peux pas vous laisser dire le mot que vous avez utilisé tout à l'heure ; vous avez dit : "clinquant". Il se trouve que vous avez le droit d'avoir une certaine appréciation. L'architecture, personne ne la discutera. Quand vous lisez les revues d'urbanisme, les reportages sur Lyon, qu'est-ce qu'on voit ? On voit d'autres choses mais on voit cela essentiellement et madame Laure Dagonne soulignait que c'était plaisant à voir.

Maintenant, il faut tout de même se rappeler qu'aujourd'hui, il y a 7 500 habitants et j'espère qu'à la fin, comme on l'avait promis, il y en aura une vingtaine de milliers. C'est un quartier qui aura été régénéré, qui a une mixité de fonctions, une dynamique -et oui !- et finalement, si vous voulez, moi, je suis assez fier de ce qui a été réalisé jusque-là. Il y a des corrections à faire. Pour le pont des Girondins, pourquoi on a demandé des études supplémentaires ? Parce qu'il est difficile de trouver une réponse -comme l'a décrit madame Laure Dagonne- avec des inégalités sur les hauteurs de chaque côté. Cela ne veut pas dire qu'il ne se fera pas, cela veut dire qu'on va être obligé de se creuser la tête pour résoudre un problème que nous n'avons pas créé -je vous le rappelle- et sur lequel la droite n'a pas réagi depuis des décennies. Il faut effectivement que cette autoroute soit déclassée d'une manière ou d'une autre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc très intéressant débat. Je dirai simplement deux mots et qu'à mon avis, le succès ou l'échec se traduit par deux types de décisions :

1° - savoir si les promoteurs ont envie de venir dans ce quartier ; et, dans la deuxième phase, ils se battent pour venir ;

2° - quand les immeubles seront construits, est-ce qu'ils sont vides ou est-ce qu'ils sont pleins ? Et les gens se battent pour habiter à la Confluence.

Alors cela me suffit comme jugement, je me passe évidemment des compliments de monsieur Augoyard !

Donc je mets le dossier aux voix :

-pour : groupes Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf MM. Augoyard, Gillet, Joly et Morales qui se sont abstenus) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour), MM. Augoyard, Gillet, Joly et Morales (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-).

Adopté, MM. Collomb, Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R., Lévêque, Giordano, Broliquier, Barret, Deschamps -pouvoir à Mme Dubos- (délégués du Grand Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence) n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-3365 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA

N° 2012-3368 - urbanisme - Délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon - Avenant à la convention d'application 2012 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'association Forum réfugiés-COSI - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3368. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : S'agissant de la convention 2012 dans le cadre de délégation de compétence de l'Etat à la Communauté pour l'aide à la pierre, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Un mot de monsieur Brachet qui conclura nos rapports avec débats.

M. le Vice-Président BRACHET : Juste un mot pour dire que cet avenant à la convention de délégation des aides à la pierre est bienvenu en fin d'année. Cela nous permet de doubler la mise et de rassurer l'ensemble du Conseil de communauté sur

nos résultats 2012, qui seront conformes aux objectifs que l'on s'est donnés malgré les effets de la crise sur la promotion qui sont moins forts à Lyon. Nous ferons les 8 000 logements que nous avions programmés en 2012, dont la moitié de logements sociaux. Je pense même que l'on peut être assez optimiste sur 2013 -je le dis au passage-. Cela fait 43 000 logements, moitié sociaux moitié privé, lancés depuis 2008 ; c'est le résultat auquel nous arrivons fin 2012.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-3322 - Rapport des délégués de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée aux sociétés Lyon Parc Auto - Vinci Park - Omniparc - Effia - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2012-3322. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R., Turcas -pouvoir à M. Huguet- (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA) ainsi que MM. Touraine -pouvoir à M. Chabrier- et Vesco -pouvoir à M. Rivalta- (délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de LPA) n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier n° 2012-3322 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2012-3323 - Parc public de stationnement - Tarifs de stationnement des véhicules d'autopartage - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2012-3323. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3324 - Fleurieu sur Saône - Requalification centre-bourg - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3326 - Saint Didier au Mont d'Or - Aménagement du giratoire du Val Rosay - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3324 et 2012-3326. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

N° 2012-3327 - Lyon 3° - Déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue Général Mouton-Duvernet - Abrogation de la délibération n° 1999-3688 du Conseil du 25 janvier 1999 - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2012-3327. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2012-3332 - Forum mondial des sciences de la vie - BioVision - Edition 2013 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-3333 - Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2012 concernant le pôle de compétence nommé le pôle R - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3332 et 2012-3333. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3334 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Rénovation du site Rockefeller - Attribution d'une subvention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme

rapporteur du dossier numéro 2012-3334. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2012-3335 - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOOP pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2012-3336 - Coopération dans le domaine de la consultation publique sur les projets d'aménagement urbain - Demande de subvention auprès du service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2012-3337 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut Bioforce développement pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3335 à 2012-3337. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-3338 - Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programme globales au titre de l'année 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2012-3342 - Exercice 2012 - Budgets principal et annexes des eaux, de l'assainissement et du restaurant communautaire - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2006 à 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2012-3347 - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Versement d'une subvention d'exploitation au titre de la taxe sur salaires pour l'exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3338, 2012-3342 et 2012-3347. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2012-3341 - Fixation d'un tarif correspondant à l'identification d'un établissement sensible situé au droit d'un ancien site industriel - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2012-3348 - Prestations d'avocat en conseil, pré-contentieux et contentieux - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure adaptée restreinte - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3341 et 2012-3348. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2012-3345 - Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2012 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2012-3346 - Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3345 et 2012-3346. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2012-3349 - Mise en place de la période d'immersion professionnelle au sein de la direction de la propreté - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2012-3349. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-3354 - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3355 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3356 - Rapport des délégataires de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Saur France - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3357 - Collecte sélective des déchets électriques et électroniques ménagers (DEEE) - Convention avec OCAD3E - Direction de la propreté -

N° 2012-3358 - Reprise des lampes usagées - Opération visibilité de la collecte en déchèterie - Avenant n° 1 à la convention avec RECYLUM - Direction de la propreté -

N° 2012-3359 - Participation au Téléthon pour l'année 2012 - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies - Direction de la propreté -

N° 2012-3360 - Attribution d'une subvention à l'association du Centre régional de la productivité et des études économiques (CRPEE) pour son projet de recherche relatif à la renaturation des rivières urbaines réalisées dans le cadre des opérations d'urbanisme - Direction de l'eau -

N° 2012-3362 - Chassieu - Projets nature de la branche nord du V Vert - Attribution d'une subvention à la Commune pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3363 - Interventions urgentes 24 heures sur 24 heures et interventions programmées sous 48 heures dans le domaine de la propreté urbaine sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ariagno comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3354 à 2012-3360, 2012-3362 et 2012-3363. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Barthélémy n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2012-3354.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2012-3378 - Contrat de concession pour la fourniture d'eau en secours - Résiliation pour motif d'intérêt général - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coulon comme rapporteur du dossier numéro 2012-3378. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. COULON.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-3364 - Evolution de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence en une Société publique locale (SPL) - Modification des statuts - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3369 - Pierre Bénite - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur une partie de la rue des Martyrs de la Libération dans le cadre de rénovation du centre ancien - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2012-3370 - Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial - Bilan de la clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3371 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention d'objectifs - Avenant pour les années 2011-2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3372 - Villeurbanne - Gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées en caravane - Réalisation des études préalables - Attribution d'une subvention à la Ville - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3374 - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Travaux primaires - Participation au financement des équipements avec l'Office public de l'habitat Porte des Alpes habitat (PAH) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) dans le cadre de la requalification de l'avenue Jean Jaurès - Reventilation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3375 - Vénissieux - Ilot Bourdarias - Aménagement de la voie nouvelle - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3364, 2012-3369 à 2012-3372, 2012-3374 et 2012-3375. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'étant abstenu sur le dossier n° 2012-3364 (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2012-3364, MM. Collomb; Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R., Lévêque, Giordano, Brolquier, Barret, Deschamps -pouvoir à Mme Dubos- (délégués du Grand Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence) ;

- sur le dossier n° 2012-3370, MM. Brachet, Bouju, Giordano, Barge (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Daclin (délégués de la Ville de Lyon au Conseil d'administration de cette société) ;

- sur le dossier n° 2012-3371, MM. Brachet (délégué du Grand Lyon au Conseil d'administration d'Alliade Habitat), Charrier (délégué du Grand Lyon au Conseil d'administration d'Erilia), Mme Perrin-Gilbert (délégué du Grand Lyon à l'assemblée générale de HMF en Rhône-Alpes), M. Lévêque (délégué du Grand Lyon à l'assemblée générale d'ICF Sud-est Méditerranée).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3366 - Lyon 1^{er} - Lyon 2^e - Rives de Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3367 - Lyon 1^{er} - Lyon 2^e - Rives de Saône - Construction du parc Saint Antoine - Déviation des réseaux et mobiliers communaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Buna comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3366 et 2012-3367. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BUNA, rapporteur : Des ponts qui ne feront pas débat, pour faire plaisir à madame Dagorne.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA.

N° 2012-3373 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Dispositif de relogement des occupants de la ZAC à titre d'habitation principale - Convention de gestion avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Llung comme rapporteur du dossier numéro 2012-3373. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LLUNG.

N° 2012-3376 - Lyon 8^e - Projet de renouvellement urbain Mermoz nord - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine et avenant n° 5 à la convention habitat d'agglomération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur du dossier numéro 2012-3376. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon relative à l'organisation d'un débat sur les infrastructures de déplacements dans l'agglomération

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a déposé une question orale en Conférence des Présidents (*VOIR annexe 3 page 44*). Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a donc la parole.

M. BUFFET : Merci, monsieur le Président. Effectivement, nous avons déposé une question orale puisque je vous ai écrit au mois de septembre dernier pour vous demander d'organiser un Conseil de communauté consacré à l'organisation des déplacements sur l'agglomération et surtout concernant les infrastructures.

Pourquoi cela ? Parce que vous aviez déclaré, au Conseil de communauté du mois de septembre, à l'occasion d'une délibération relative au périphérique, que ce qui vous intéressait était les projets qui concernaient exclusivement la Communauté urbaine et que vous n'aviez pas de point de vue à donner en ce qui concerne les grands contournements routiers notamment, puisqu'ils relevaient d'autres compétences et, singulièrement, de l'Etat.

Je me suis étonné de cela car, il y a quelques mois encore, vous n'aviez pas de propos suffisamment forts et acerbes à l'égard de l'Etat qui ne prenait pas de position sur "est-ce que c'est le grand contournement est ou le grand contournement ouest qu'il fallait faire, est-ce que c'était l'autre équipement qu'il valait mieux faire ?", vous réfugiant en permanence derrière ce propos disant : "que l'Etat dise ce qu'il veut !" Et, au mois de septembre, vous dites : "Ecoutez, que l'Etat fasse ce qu'il a envie, moi je n'ai rien à dire, je ne m'occupe que de l'agglomération."

Je pense, monsieur le Président, que dans cette première agglomération de France, et compte tenu de son rôle dans le Département du Rhône bien évidemment mais à l'échelle métropolitaine puisque vous nous en parlez souvent, l'avis de la Communauté urbaine sur ces grands sujets est essentiel.

C'est la raison pour laquelle je vous ai adressé un courrier pour vous demander d'organiser ce débat. Je ne pensais pas devoir intervenir en séance publique, pensant que j'aurai une réponse que je n'ai toujours pas. Et c'est la raison pour laquelle je réitère, cette fois-ci publiquement, la demande d'organisation de ce débat.

Je sais que vous allez me répondre -enfin j'imagine puisque vous l'avez dit par ailleurs- qu'à l'occasion de la commission générale sur le tronçon ouest du périphérique, il y aura lieu d'en discuter. Je ne vous demande pas un débat sur le tronçon ouest du périphérique, je vous demande un débat sur l'ensemble des grandes infrastructures routières et autoroutières de l'agglomération lyonnaise, et plus largement au-delà de l'agglomération, qui concerne notre territoire, en affirmant clairement quelle sera la position de la Communauté urbaine dans les choix qui doivent être faits par l'Etat dans les mois qui viennent. C'est cela que je souhaite que vous puissiez organiser et que vous puissiez nous dire.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. D'abord, je suis ravi que vous fassiez à la fois les questions et les réponses que j'ai à vous donner en imaginant quelle est ma réponse.

Nous aurons l'occasion effectivement, le 22 novembre, de parler de l'Anneau des Sciences et, comme l'Anneau des Sciences a comme préalable une position de la part du Gouvernement sur le contournement de Lyon, nous aurons l'occasion d'aborder tous les problèmes d'infrastructures.

Mais vous me permettrez tout de même de vous dire que vous êtes un peu mal placé pour donner des leçons sur les infrastructures de l'agglomération. Il se trouve que, la semaine dernière -et je vous conseille d'y aller-, je suis allé faire la visite du branchement de l'autoroute A 89 dans notre agglomération et cela va être un cirque absolu ! Alors vous voyez, jusqu'à il y a six mois, ce n'était pas le Gouvernement actuel, c'était vos amis et aujourd'hui c'est un vrai scandale public : une autoroute qui va aboutir sur une départementale et qui va embouteiller l'ensemble de l'agglomération !

Donc nous aurons l'occasion d'en discuter le 22 novembre 2012.

Merci, chers amis !

(La séance est levée à 20 heures 10).

Annexe 1

Amendement présenté par le groupe Communiste et intervention citoyenne sur le dossier n° 2012-3379

*groupe Communiste & intervention citoyenne***CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2012****AMENDEMENT****COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT****N°2012-3379** Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau potable -**6 - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ENVISAGÉE**6.2 Durée de la délégation

La durée envisagée pour la délégation est de **4 à 6 ans**. Ce laps de temps sera mis à contribution pour organiser un passage partiel ou total en régie du service public de l'eau.

Fait à Lyon le 9 novembre 2012

*Willy Plazzi, Le Président*communauté urbaine
GRAND LYON

Annexe 2 (1/8)

Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal sur le dossier n° 2012-3379

1

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de Communauté du 12 novembre 2012

- Dossier n°2012-3379 - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau potable

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
M.	Abadie Pierre		X		
Mme	Ait-Maten Ladia-Zorah		X		
MM.	Albrand Jacky			X	
	Appell Nicolas		X		
	Ariagno Jeff		X		
	Arrue Jean-François	Gelas Nadine	X		
	Assi Gilles		X		
	Augoyard Marc		X		
Mmes	Bab-Hamed Nawel			X	
	Bailly-Maitre Laurence			X	
MM.	Balme René			X	
	Barge Lucien (absent lors du vote)				
Mme	Bargoin Nicole		X		
MM.	Barral Guy		X		
	Barret Guy		X		
	Barthélémy Christian		X		

Annexe 2 (2/8)

2

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mmes	Baume Emeline			X	
	Benekadi Samia		X		
MM.	Bernard Bruno			X	
	Bernard Roland		X		
Mme	Besson Dounia		X		
M.	Blein Yves		X		
Mme	Bocquet Florence		X		
M.	Bolliet Dominique	Flacconnèche Jean-Pierre	X		
Mme	Bonniel-Chalier Pascale			X	
MM.	Bouju Patrick		X		
	Bousson Denis		X		
	Brachet Olivier		X		
	Braillard Thierry	Frih Sandrine	X		
	Bret Jean-Paul		X		
	Broliquier Denis		X		
	Buffet François-Noël		X		
	Buna Gilles		X		
	Calvel Jean-Pierre		X		
Mme	Cardona Corinne		X		
MM.	Chabert Henry	Gignoux Bruno	X		
	Chabrier Loïc		X		
	Charles Bruno				X
	Charrier Maurice		Ne prend pas part au vote	Ne prend pas part au vote	Ne prend pas part au vote

Annexe 2 (3/8)

3

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mmes	Chevallier Françoise			X	
	Chevassus-Masia Nicole		X		
MM.	Claisse Gérard		X		
	Cochet Philippe		X		
	Colin Jean-Paul		X		
	Collomb Gérard		X		
	Corazzol Guy		X		
	Coste Paul			X	
	Coulon Christian		X		
	Crédoz Pierre		X		
	Crimier Roland		X		
	Da Passano Jean-Luc		X		
	Daclin Jean-Michel		X		
Mme	Dagorne Laure		X		
MM.	Darne Jacky		X		
	Darne Jean-Christophe		X		
	David Guy		X		
Mme	David Martine		X		
MM.	Desbos Eric		X		
	Deschamps Yvon	Dubos Corinne	X		
	Desseigne Jean-Claude		X		
Mmes	Dognin-Sauze Karine		X		
	Domenech Diana Mireille		X		
	Dubos Corinne		X		

Annexe 2 (4/8)

4

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Dumas Baptiste		X		
	Ferraro Pierre		X		
	Flaconnèche Jean-Pierre		X		
	Fleury Maurice	Grivel Marc	X		
	Forissier Michel	Petit Gaël	X		
	Fournel Yves		X		
Mme	Frih Sandrine		X		
M.	Galliano Alain		X		
Mme	Gelas Nadine		X		
MM.	Genin Bernard				X
	Gentilini Bruno		X		
	Geourjon Christophe		X		
Mme	Ghemri Djamila			X	
MM.	Gignoux Bruno		X		
	Gillet Bernard		X		
	Giordano Alain		X		
	Gléréan André		X		
	Goux Daniel		X		
	Grivel Marc		X		
Mme	Guillemot Annie	Longueval Jean-Michel	X		
M.	Guimet Hubert		X		
Mme	Hamdiken-Ledesert Samia		X		
MM.	Havard Michel	Dagorne Laure	X		

Annexe 2 (5/8)

5

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Huguet Patrick		X		
	Imbert Yves		X		
	Jacquet Rolland		X		
	Joly Alain			X	
	Julien-Laferrière Hubert		X		
	Justet Bernard		X		
	Kabalo Prosper	Nissanian Movses	X		
	Kimelfeld David		X		
	Lambert René		X		
Mme	Laval Catherine		X		
MM.	Le Bouhart Roland			X	
	Lebuhotel Bruno		X		
	Lelièvre Alain		X		
	Léonard Xavier	Buffet François Noël	X		
Mme	Lépine Dominique		X		
M.	Lévêque Louis		X		
Mme	Levy Fabienne		X		
MM.	Llung Richard		X		
	Longueval Jean-Michel		X		
	Louis Patrick		X		
	Lyonnet Gaston		X		
	Martinez Jean-Luc		X		
	Millet Pierre-Alain			X	
	Morales Richard	Geourjon Christophe	X		

Annexe 2 (6/8)

6

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Muet Pierre-Alain	Lebuhotel Bruno	X		
	Nissanian Moses		X		
	Ollivier Jean-Claude		X		
Mme	Palleja Georgette		X		
M.	Passi Martial		X		
Mmes	Pédrini Michèle		X		
	Perrin-Gilbert Nathalie			X	
	Pesson Alexandrine		X		
M.	Petit Gaël		X		
Mme	Peytavin Yolande		X		
M.	Philip Thierry		X		
MM.	Pili Christophe		X		
	Pillon Gilles		X		
	Plazzi Willy			X	
	Quiniou Christophe	Louis Patrick	X		
	Réale Christian			X	
	Reppelin Michel		X		
Mme	Revel Françoise	Roger-Dalbert Marie-Françoise	X		
MM.	Rivalta Bernard		X		
	Roche Arthur		X		
Mme	Roger-Dalbert Marie-Françoise		X		
MM.	Rousseau Michel	Suchet Gilbert	X		
	Rudigoz Thomas		X		

Annexe 2 (7/8)

7

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Sangalli Michel		X		
	Schuk Jean-Louis		X		
	Sécheresse Jean-Yves		X		
	Serres Paul		X		
	Suchet Gilbert		X		
	Terrot Michel		X		
	Thévenot Robert	Vaté Michel	X		
	Thivillier Henri				X
Mme	Tifra Chafia	Llung Richard	X		
MM.	Touleron Alain			X	
	Touraine Jean-Louis		X		
	Turcas François	Huguet Patrick	X		
	Uhrich Yves-Marie (absent)				
Mme	Vallaud-Belkacem Najat	Lambert René	X		
MM.	Vaté Michel		X		
	Vergiat Eric		X		
	Vesco Gilles		X		
Mme	Vessiller Béatrice			X	
MM.	Vial Claude		X		
	Vincent Max		X		
Mme	Vullien Michèle		X		
M.	Vurpas François		X		
Mme	Yérémiann Madeleine		X		

Annexe 2 (8/8)

8

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
TOTAUX	132	18	3

Nombre de **votants** = **153**

A déduire (abstentions) : 3

Nombre de **suffrages exprimés** = **150**

Majorité ABSOLUE :

76

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Annexe 3**Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon**

ENSEMBLE POUR LE GRAND LYON

Conseil de Communauté du 12 Novembre 2012
Question orale

Monsieur le Président,

Lors du Conseil de Communauté du 10 septembre dernier, j'ai rappelé l'importance d'anticiper les déplacements de notre agglomération pour les 30 ans à venir.

Par un courrier en date du 19 Septembre je vous demandais d'organiser un débat au sein de la communauté urbaine sur les choix que vous proposez en matière de déplacements.

N'ayant pas eu de réponse, je réitère aujourd'hui ma demande.